



**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Maîtrise d'ouvrage

**Direction interdépartementale des routes
Atlantique**

Cité administrative
2 rue Jules ferry
33090 BORDEAUX cedex

A63 Renforcement de la buse du Lacanau

Dossier de consultation des entreprises

2.6 – Dossier DT

Maîtrise d'œuvre Direction interdépartementale des routes Atlantique Service d'Ingénierie Routière Cité administrative 2 rue Jules ferry 33090 BORDEAUX cedex	établi par : le responsable de projet Bordeaux, le Yann LE VAILLANT	vérifié par : le Chef du SIR Bordeaux, le Mathias RACHET
--	--	---



Réf. travaux **Buse du Lacanau**



Lacanau de Mios
33380 MIOS



Créé le **06/02/2026**
Débute le **01/06/2026**
Durée : **180 jours**

Exploitants

ENEDIS-DRAQN-GEX Gironde

CHEZ PROTYS P0112, CS 90125 27091 EVREUX CEDEX 9 FRANCE



CONCERNÉ

📞 0557927777

📞 0181624701

📞 0181624701

@ 1011.ENEDIS@demat.protys.fr

DT 469741653

Envoyé le 06/02/2026



Réponse 469751429

Reçu le 06/02/2026

CONCERNÉ

Présence d'ouvrage : EL. Recommendations : Des branchements souterrains sans affleurant et/ou aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'emprise des travaux déclarés. Nom du contact : BONNET LEA.

Ecomouv Sas - Silly Mickael

37-39 Rue de Surène 75008 Paris FRANCE



EN ATTENTE

📞 0355744105

📞 0355744105

📞 0355744105

@ mickael.silly@ecomouv.com

DT 469741655

Envoyé le 06/02/2026



Relance 470796063

Envoyé le 21/02/2026

GRDF DRSO DIEM NAQS

CHEZ PROTYS P0448, CS 90125 27091 EVREUX CEDEX 9 FRANCE



NON CONCERNÉ

📞 0810300360

📞 0810300360

📞 0247857444

@ GRDF_358.GRDF@demat.protys.fr

DT 469741656

Envoyé le 06/02/2026



Réponse 469746369

Reçu le 06/02/2026

NON CONCERNÉ

Pas d'ouvrage. Nom du contact : EXPLOITANT GRDF.

AGUR - AEP - AGUR

TSA 70011 CHEZ SOGELINK 69134 DARDILLY CEDEX FRANCE



CONCERNÉ

📞 0426727706

📞 0426727706

📞 0969394000

@ agur-aep@demat.sogelink.fr

DT 469741652

Envoyé le 06/02/2026



Réponse 469741890

Reçu le 06/02/2026

CONCERNÉ

Présence d'ouvrage : EA



AXIONE - Gestion DT-DICT

NATHD, 152 Avenue Pierre Brossolette 92240 Malakoff FRANCE



CONCERNÉ

📞 0547650232

📞 0533740217

📞 0533740217

@ nathd.dict@app.axione.fr

DT 469741657

Envoyé le 06/02/2026



Réponse 470113421

Reçu le 10/02/2026

CONCERNÉ

ORANGE B2 - AQUITAINE

Service DICT, TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX FRANCE



CONCERNÉ

📞 0969393212

📞 0810300111

@ FT40B2.FTO@demat.protys.fr

DT 469741654

Envoyé le 06/02/2026



Réponse 469756884

Reçu le 06/02/2026

CONCERNÉ

Présence d'ouvrage : TL

Autres destinataires

MAIRIE

SERVICE TECHNIQUE Voirie Eclairage Public, Place du 11 Novembre 33380 MIOS FRANCE

NON REQUIS

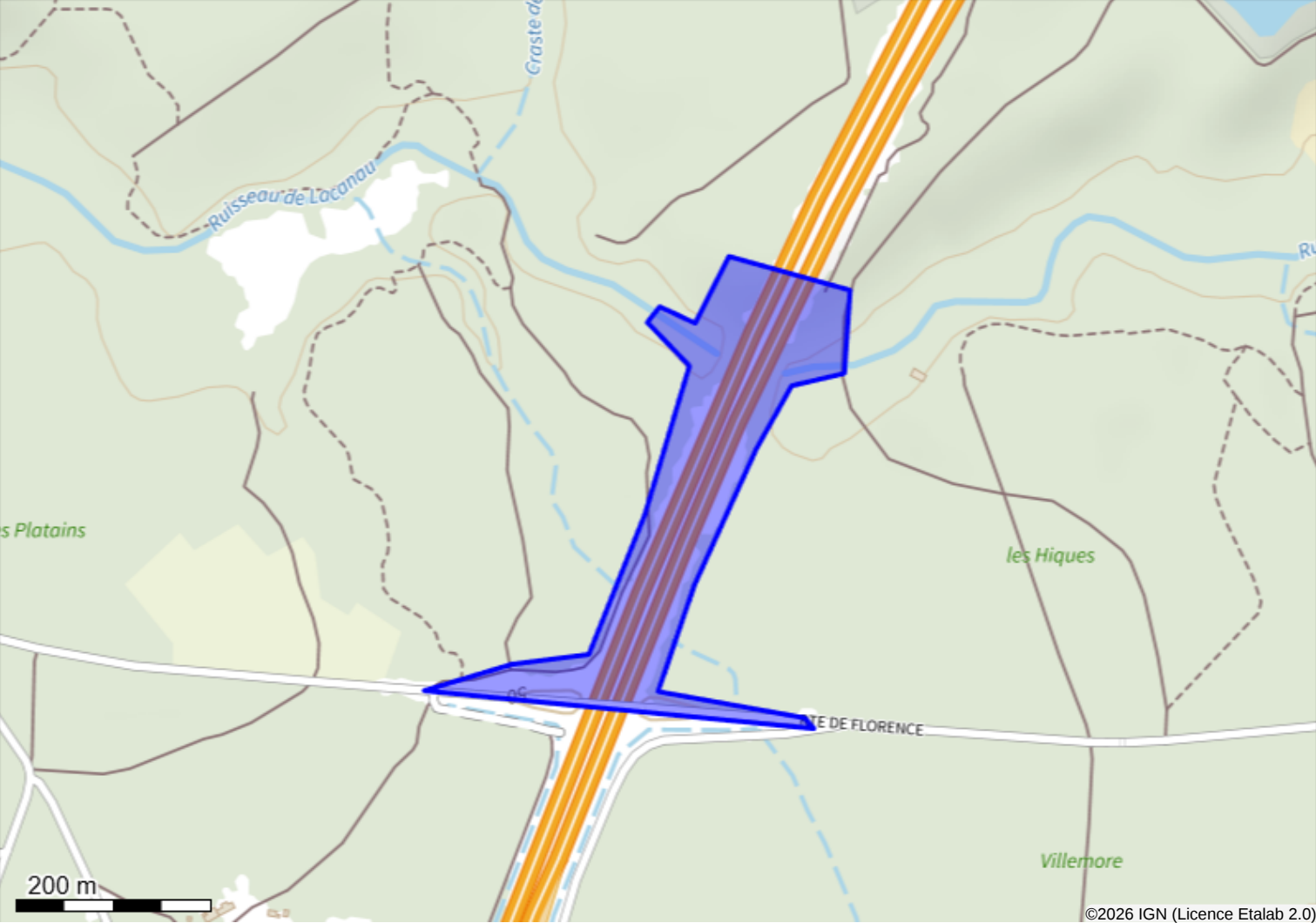
📞 0556266621

@ domainepublicmios@villemios.fr

IPT 469741651

Envoyé le 06/02/2026





Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>-0.83669436,44.64439141 -0.8386041,44.64463567 -0.83813203,44.64562037 -0.83732736,44.64687983 -0.83686602,44.64746757 -0.83617938,44.64758207 -0.83610428,44.64835299 -0.83768142,44.64866594 -0.8381213,44.64804768 -0.83858264,44.64820033 -0.83874357,44.64805531 -0.8381964,44.64765076 -0.83877576,44.64627682 -0.83950532,44.64497917 -0.84051383,44.64488757 -0.84165108,44.64464331 -0.83657635,44.64429217 -0.83669436,44.64439141</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1
(44.644391 -0.836694);(44.644636 -0.838604);(44.645620 -0.838132);(44.646880 -0.837327);(44.647468 -0.836866);(44.647582 -0.836179);(44.648353 -0.836104);(44.648666 -0.837681);(44.648048 -0.838121);(44.648200 -0.838583);(44.648055 -0.838744);(44.647651 -0.838196);(44.646277 -0.838776);(44.644979 -0.839505);(44.644888 -0.840514);(44.644643 -0.841651);(44.644292 -0.836576);(44.644391 -0.836694);

Déclaration de projet de Travaux

Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail
(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non matérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant : ENEDIS-DRAQN-GEX Gironde CHEZ PROTYS P0112

Destinataire :

Complément d'adresse :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP : CS 90125

Code Postal / Commune : 27091 EVREUX CEDEX 9

Pays : FRANCE

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2026020602694D5E

N° affaire du responsable du projet : Buse du Lacanau

Date de la déclaration : 06 / 02 / 2026

☒ Responsable du projet, personne morale ☐ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

Responsable du projet

(1) : Champs facultatifs

Dénomination : Service Ingénierie routière

Pays : FRANCE N° SIRET :

Représentant du responsable du projet

Dénomination : Service Ingénierie routière

Complément / Service : Chez Sogelink

N° : Voie : TSA 70011

Lieu-dit / BP :

Code postal : 69134 Commune : DARDILLY CEDEX

Personne à contacter : Nicolas DABADIE

Tél. : 0760147394 Fax(1) :

Courriel(1) : dir-atlantique-inge-routiere-d@demat.sogelink.fr

Emplacement du projet

Adresse(2) : Lacanau de Mios

CP : 33380 Commune principale : MIOS

Nb de communes : 1 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)

Mode de réception du récépissé souhaité : Par voie électronique

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : A0 Couleur : ☒

Souhait de plans vectoriels : ☒ au format : DXF

Projet et son calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : CURTERRBLDEC

Décrivez le projet : Renforcement de la buse du Lacanau

Emploi de techniques sans tranchées : ☐ Oui ☒ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : , m

☒ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : 01 / 06 / 2026 Durée du chantier : 180 jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ☐ Oui ☒ Non

Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) :

Date des investigations complémentaires : / /

☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT

☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice :

N° affaire de l'exécutant des travaux :

Date de la déclaration : / /

Nature de la déclaration (voir les codes au verso) :

Exécutants des travaux

(1) : Champs facultatifs

Dénomination :

Complément / Service :

N° : Voie :

Lieu-dit / BP :

Code postal : Commune :

Pays : N° SIRET :

Personne à contacter :

Tél. : Fax(1) :

Courriel(1) :

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) :

CP : Commune principale :

Nb de communes : (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité :

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : Couleur : ☐

Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Travaux et leur calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) :

Décrivez les travaux :

Techniques utilisées(3) :

☐ Autre, précisez la technique :

Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : cm

☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux

Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ☐ Oui ☒ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : , m

☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : / /

Durée du chantier : jour(s)

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :

Signature :

Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Nicolas DABADIE

Signature :



Sogelink

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination
Numéro / Voie
Code postal / Commune
Pays

Service Ingénierie routière
TSA 70011
69134 DARDILLY CEDEX
France

N° consultation du téléservice : 2026020602694D5E

Référence de l'exploitant : 2606098341.260601RDT02

N° d'affaire du déclarant : Buse du Lacanau

Personne à contacter (déclarant) : DABADIE Nicolas

Date de réception de la déclaration : 06/02/2026

Commune principale des travaux : 33380 MIOS

Adresse des travaux prévus : Lacanau de Mios

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : ENEDIS-DRAQN-GEX Gironde

Personne à contacter :

Numéro / Voie : 4 rue Issac Newton

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 33700 MERIGNAC

Tél. : +33557927777

Fax : +33344625442

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☒ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné de catégorie (voir liste des catégories au verso) : EL Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____

Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☒ Plans joints : Références : Plans joints Echelle (1) : _____ Date d'édition (1) : _____ Sensible : ☒ Prof. règl. mini (1) : 65 cm Matériau réseau (1) : _____
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. _____

☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : _____ à _____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : _____)

☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

☒ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)

☒ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Des branchements souterrains sans affleurant et/ou aéro-souterrain sont susceptibles d'être dans l'enceinte des travaux déclarés.

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : Chapitre 3.1, 6.1 et 6.2 du guide (Fascicule 2)

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : ☐ possible ☒ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : Suite à l'évaluation de la distance d'approche entre vos travaux et nos ouvrages, veuillez vous reporter au document joint "Recommandations Enedis et protection"

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0181624701

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : SDIS de la Gironde 0556018440

Responsable du dossier

Nom : BONNET LEA

Désignation du service : _____

Tél : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : BONNET LEA

Signature : _____

Date : 06/02/2026 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 8

PIÈCES JOINTES DU RÉCÉPISSÉ

Nous vous invitons à prendre connaissance des pièces jointes en cliquant sur le(s) lien(s) ci-dessous :

Verso_Recepisse_DT-DICT.pdf

SHA-256 8aef048a63dd2b66933bba7097e84d19219650700b164324ac92cbf1f354cc55

https://utilisateurs.protys.fr/download/213/6158c752119e444c9323ea6293e11ddd_139217802/Verso_Recepisse_DT-DICT.pdf

D-Recommandations_Enedis_et_protection.pdf

SHA-256 78a163b16ae93773e2cebd91dae7fdb179933ff85d8d75e90bece42516ac690

https://utilisateurs.protys.fr/download/ms-pjv-legacy/684c2708e22a4b67aea6a4b90c9cf317_142254271/D-Recommandations_Enedis_et_protection.pdf

D-Lire_un_plan_Enedis.pdf

SHA-256 61af260c69df4e5379c6c77f28f2ede4c93267457e26706665c3e6a189199110

https://utilisateurs.protys.fr/download/077/7e002a8a3b5548cddb7b30a999cdb04_140893398/D-Lire_un_plan_Enedis.pdf

20230215_DA_Souterrain.pdf

SHA-256 49eb8b8c63968590e315b51b89a32cfff101cd8163cfbd19f3148c6ff8412ecdf

https://utilisateurs.protys.fr/download/213/1911e2c584a64fa09b6321a584475a40_139217905/20230215_DA_Souterrain.pdf

20230907_Comprendre_StaR-DT_Enedis.pdf

SHA-256 b2dfde37ead1e558a437c0aa1555b6af1b935157386f9b27d6e59bf49b1a94e0

https://utilisateurs.protys.fr/download/213/f9487c656ab64d8c8fe9d7d0358b6902_139217824/20230907_Comprendre_StaR-DT_Enedis.pdf

A3_2026020602694D5E.pdf

SHA-256 b284e8c4f453486b382c7bc25f46da8ab5ac3b486241db424b1dd33d42cd6f9b

https://utilisateurs.protys.fr/download/ms-pjv-legacy/a4b50435d71148ef98e72a7738f562fd/A3_2026020602694D5E.pdf

2026020602694D5E_export_StaR-DT.gml

SHA-256 bc31e0a7615c8061ecd9c28c8de581c12cb866c2c4d903ca9673b20793d0c761

https://utilisateurs.protys.fr/download/ms-pjv-legacy/6d59d59306344426835ffc73ea93c9ec/2026020602694D5E_export_StaR-DT.gml

Annexe_IC_Enedis.pdf

SHA-256 f38b2309f6391ce282b0c8433891ce122fef8cdc974138fc3b346fc95a15f38a

https://utilisateurs.protys.fr/download/ms-pjv-legacy/5f5651cc875146a3940128f6cd799c80_144398193/Annexe_IC_Enedis.pdf

ENEDIS-DRAQN-GEX Gironde
Service DT DICT

4 rue issac Newton

33700 MERIGNAC
France

Tél : +33557927777

Fax : +33344625442

COMMENTAIRES IMPORTANTS
ASSOCIES AU DOCUMENT N°
2606098341.260601RDT02

Veillez prendre en compte les commentaires suivants :

IMPRESSION DES PLANS JOINTS AU BON FORMAT:

les plans PDF qui vous sont adressés sont multi formats. Ils sont indiqués sur chaque page. Pour conserver les échelles et avoir une bonne lecture des plans 1/200ème, il vous faut imprimer chaque page au bon format. **Assurez vous**

qu'aucune mise à l'échelle automatique n'est activée dans votre gestionnaire d'impression.

Certains ouvrages (canalisations ainsi que leurs branchements) situés dans l'emprise des travaux sont susceptibles de ne pas être signalés par un dispositif avertisseur.

La présence d'un grillage avertisseur Rouge n'est pas systématique, notamment pour les ouvrages anciens et lors de pose sans tranchée.

En cas de présence de grillage avertisseur, la distance à la canalisation n'est en aucun cas garantie.

En phase de remblaiement, rétablir la continuité ou remplacer le dispositif avertisseur si celui-ci était présent.

Dans l'emprise de votre projet/chantier, certains câbles en exploitation sous tension ne sont pas en classe A, voire absents des plans de détails et uniquement représentés dans le plan d'ensemble (classe de précision C).

Le Responsable de Projet doit donc, avant le début des travaux, procéder à des Investigations Complémentaires ou Opérations de Localisation en vue du marquage piquetage

Nous vous fournissons des données vectorielles, leur usage est strictement limité à l'aide à la cartographie et localisation des réseaux dans le cadre de ce numéro de consultation du téléservice

La durée de validité des données est de trois mois.

Plus d'information sur l'utilisation du StaR-DT sur le site http://cnig.gouv.fr/?page_id=11745

Responsable : BONNET LEA

Tél :

Date : 06/02/2026

Signature :

De: echangesv2@prod.protys.fr

A: dir-atlantique-ingé-routière-d@demat.sogelink.fr

Objet: Notification 2026020602694D5E - 33380 - MIOS - Lacanau de Mios

Protys

Un document vous est adressé via PROTYS.fr

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe une notification dont les références sont reprises en objet.

Pour obtenir les pièces jointes rattachées à ce récépissé, vous devrez les télécharger via le(s) lien(s) suivant (s) :

- [Verso Recepisse DT-DICT.pdf](#)
- [D-Recommandations Enedis et protection.pdf](#)
- [D-Lire un plan Enedis.pdf](#)
- [20230215 DA Souterrain.pdf](#)
- [20230907 Comprendre StaR-DT Enedis.pdf](#)
- [A3 2026020602694D5E.pdf](#)
- [2026020602694D5E export StaR-DT.gml](#)
- [Annexe IC Enedis.pdf](#)

Ce document vous est transmis grâce à PROTYS.fr

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement,
L'équipe PROTYS

Ce message est généré automatiquement, il n'est pas possible de répondre à l'expéditeur.

Catégories des réseaux / ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité (au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- HC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;
- PC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;
- GA : Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;
- CU : Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- EL : Lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres qu'en très basse tension (> 50 V en courant alternatif ou 120 V en courant continu) et autres que les lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés ;
- TR : Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;
- DE : Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration ;
- DI : Ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions.

Autres ouvrages* (au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- TL : Installations souterraines de communications électroniques, lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux définis à la ligne « EL » ci-dessus ;
- EA : Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;
- EU : Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

**Parmi les « autres ouvrages », certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme « sensibles », soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

Dispositifs importants pour la sécurité

L'exploitant de réseau précise dans son récépissé une des trois options suivantes :

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
- Voir la localisation sur le plan joint
- Aucun dans l'emprise

Les réponses ci-jointes n'engagent la responsabilité d'Enedis qu'à l'intérieur de l'emprise des travaux que vous avez déclarés. En particulier, les projets Enedis ne sont complétés qu'à l'intérieur de cette zone.

Emprise de vos travaux

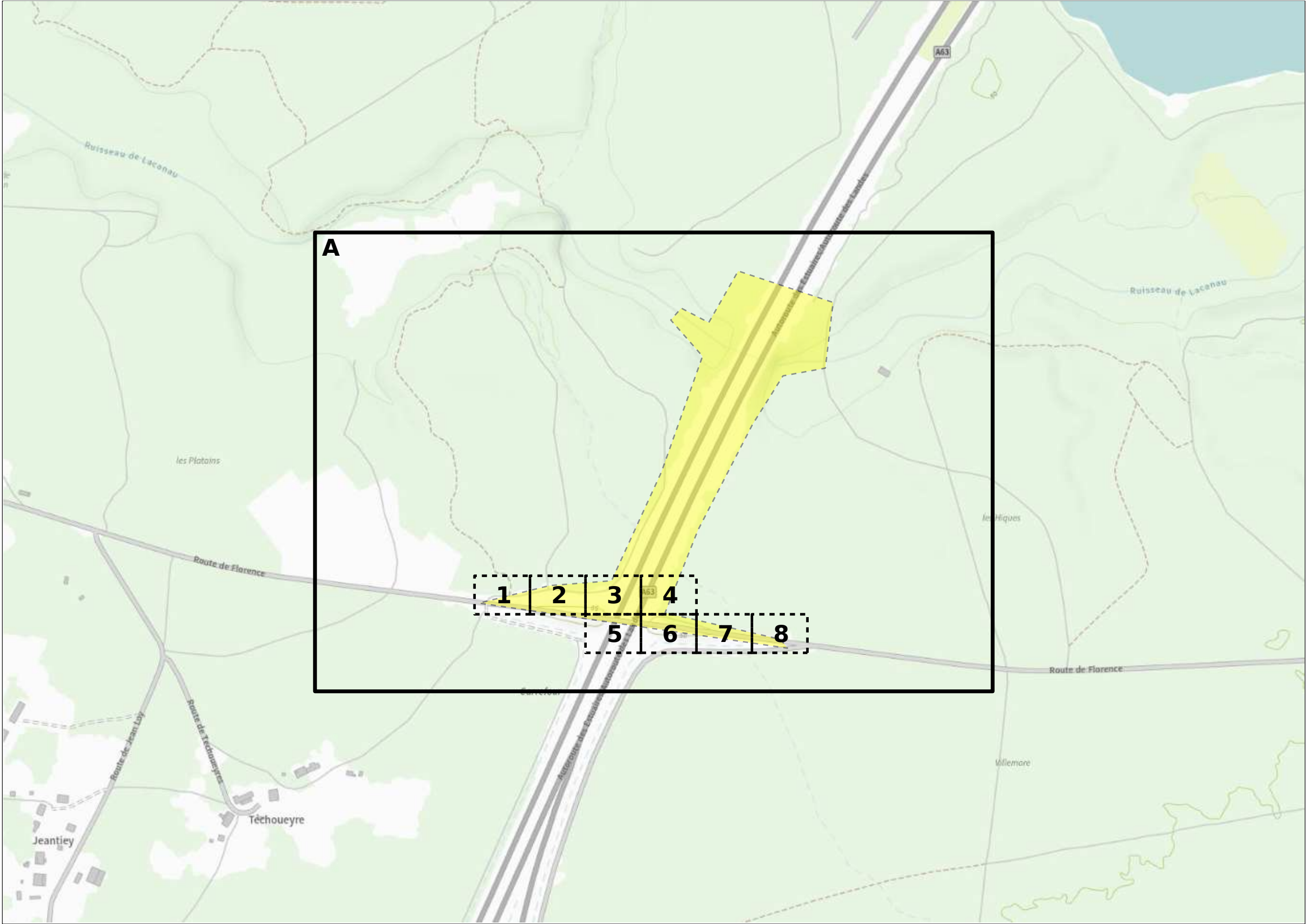
Zone de Travaux Impactant le Sol

Projet de travaux Enedis

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails

Carte(s) du plan d'ensemble des réseaux (aériens et souterrains)

Carte(s) du plan de détail des réseaux souterrains (marquage piquetage)



Plan édité le :
06/02/2026

Les réseaux susceptibles d'être présents sur le plan d'ensemble sont :

- Les réseaux aériens (uniquement sur ce plan)
- Les réseaux souterrains

leur positionnement plus précis est détaillé dans la suite du document.
La majorité des branchements reliés à ces réseaux ne sont pas représentés sur ce plan.

Sur ce plan les ouvrages sont en classe C.
S'ils sont représentés dans les plans des réseaux souterrains, il faudra alors se baser sur la classification indiquée dans ces plans

Emprise de vos travaux

Zone de Travaux Impactant le Sol

Réseau électrique

BT

Aérien

Torsadé

Souterrain

HTA

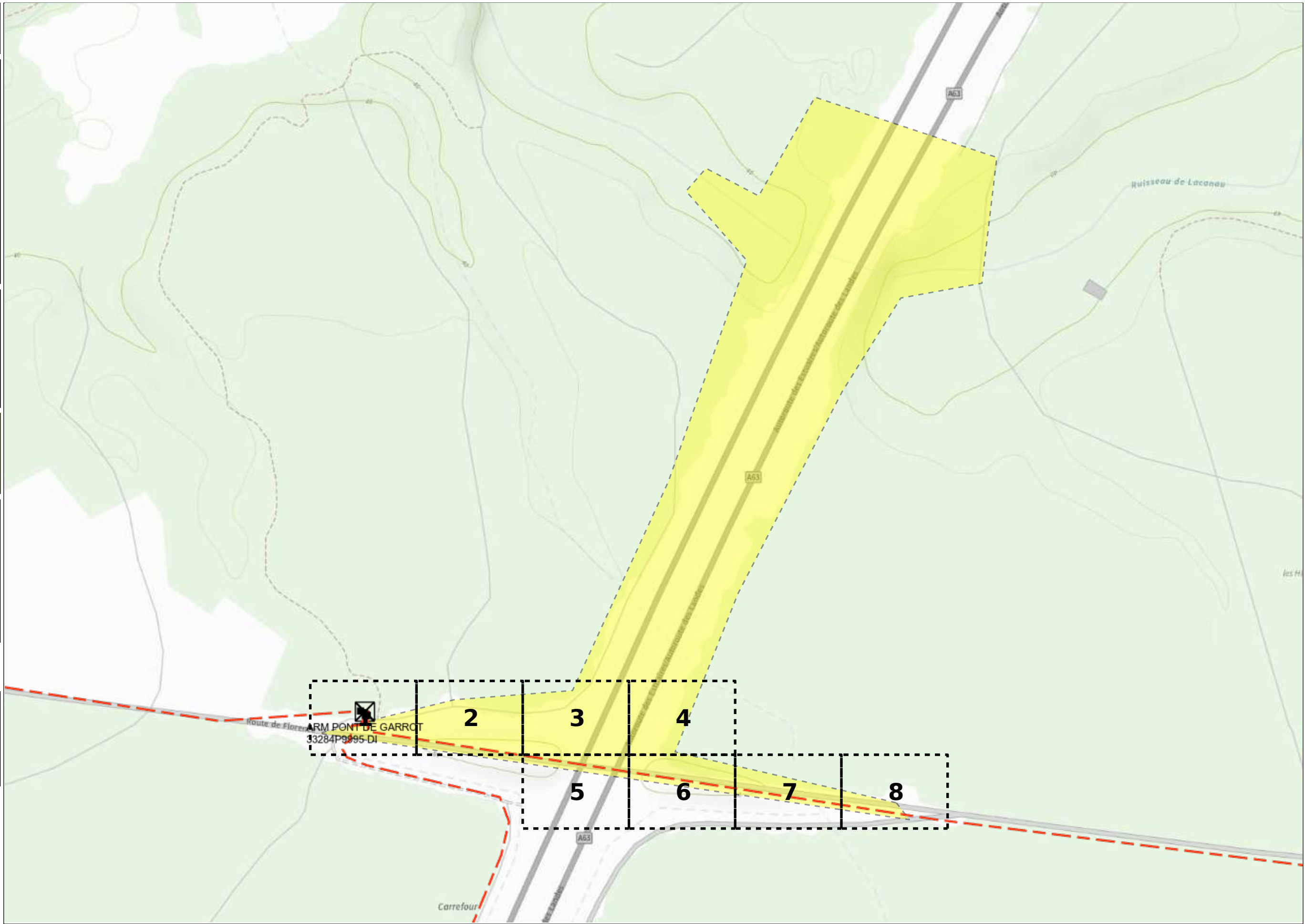
Aérien

Torsadé

Souterrain

Galerie

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe « Lire et Comprendre un plan Enedis ».



Plan édité le :
06/02/2026

- 1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
- 2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.
- Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.
- 3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...).
- 4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

Basse Tension (BT)		
Classe	Réseau	Branchements
A		
B		
C		

Haute Tension type A (HTA)	
Classe	Réseau
A	
B	
C	

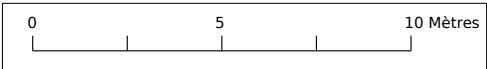
Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe «Lire et comprendre un plan Enedis».

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails.

Coordonnées des 3 points exprimées en WGS84 (long;lat)
PR1 : -0.841307;44.644789
PR2 : -0.841329;44.644778
PR3 : -0.841329;44.644788



Données cartographiques
PCRS Image : Enedis(2021)



Plan édité le :
06/02/2026

- 1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
- 2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.
- Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.
- 3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...).
- 4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

Basse Tension (BT)		
Classe	Réseau	Branchement
A		
B		
C		

Haute Tension type A (HTA)	
Classe	Réseau
A	
B	
C	

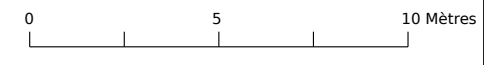
Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe «Lire et comprendre un plan Enedis».

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails.

Nombre insuffisant de points de repère.



Données cartographiques
PCRS Image : Enedis(2021)



Plan édité le :
06/02/2026

- 1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
- 2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.
- Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.
- 3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...).
- 4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

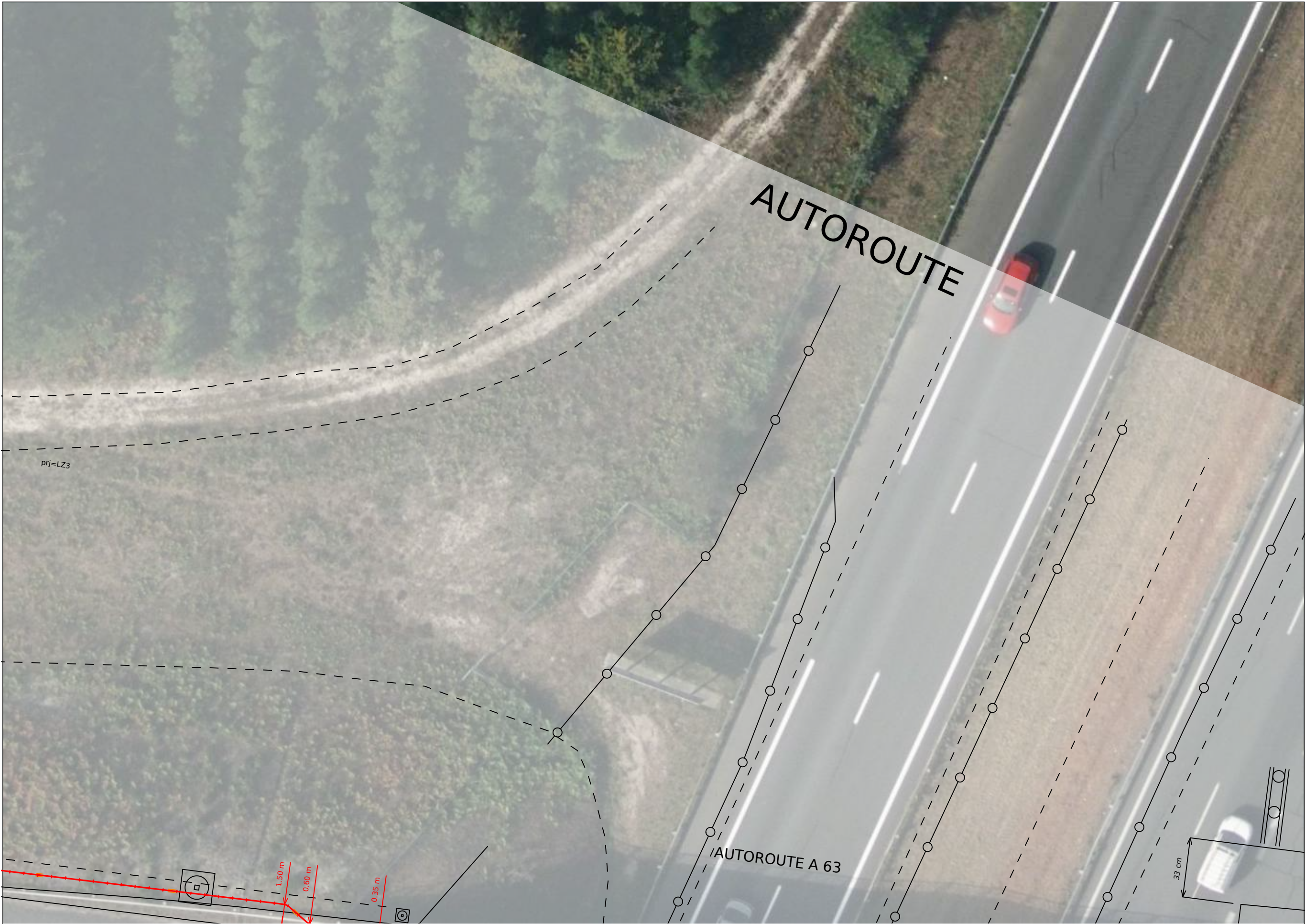
Basse Tension (BT)		
Classe	Réseau	Branchement
A		
B		
C		

Haute Tension type A (HTA)	
Classe	Réseau
A	
B	
C	

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe «Lire et comprendre un plan Enedis».

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails.

Nombre insuffisant de points de repère.



Plan édité le :
06/02/2026

- 1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
- 2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.
- Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.
- 3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...).
- 4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

Basse Tension (BT)		
Classe	Réseau	Branchement
A		
B		
C		

Haute Tension type A (HTA)	
Classe	Réseau
A	
B	
C	

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe «Lire et comprendre un plan Enedis».

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails.

Nombre insuffisant de points de repère.



Plan édité le :
06/02/2026

- 1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
- 2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.
- Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.
- 3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...).
- 4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

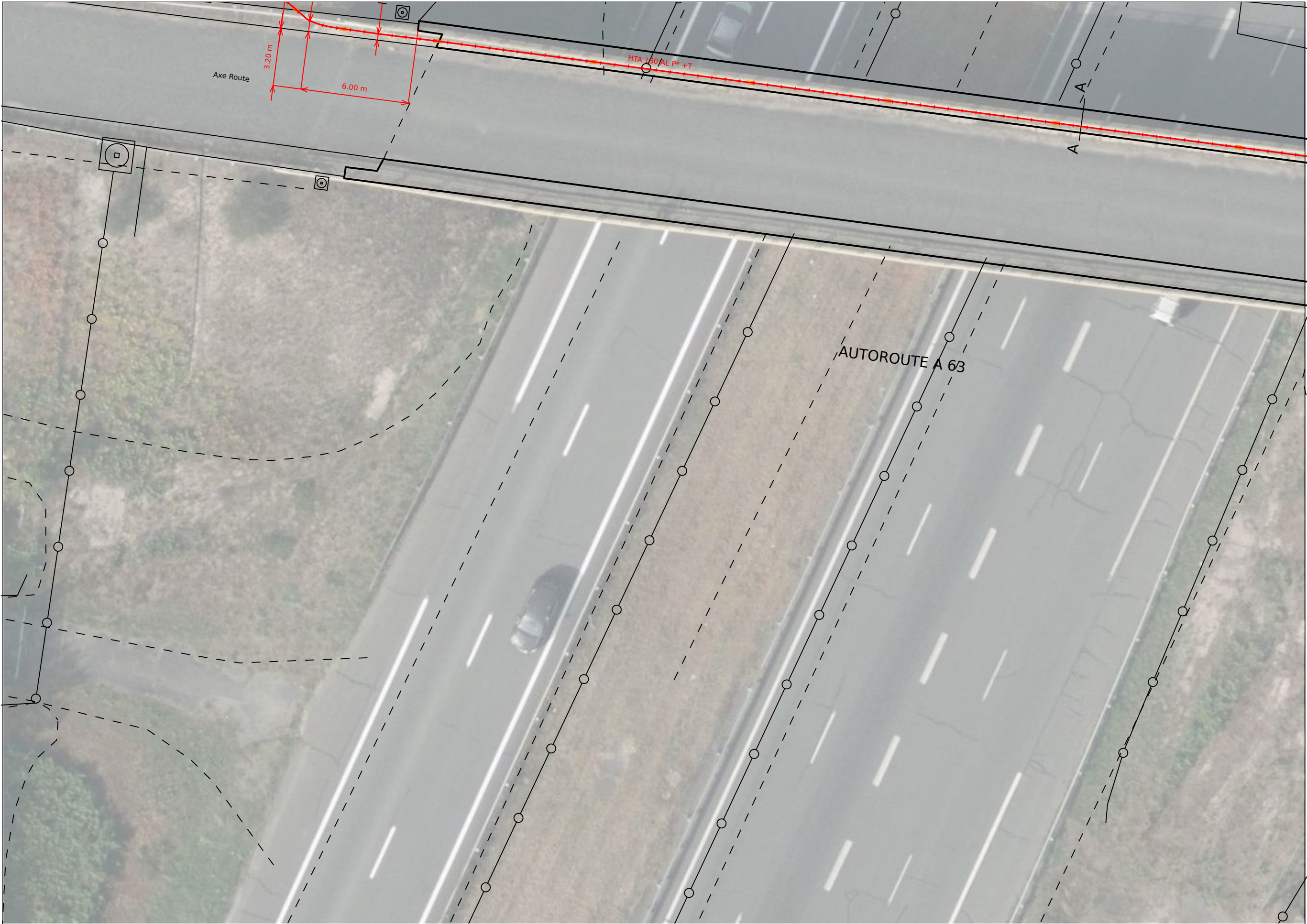
Basse Tension (BT)		
Classe	Réseau	Branchement
A		
B		
C		

Haute Tension type A (HTA)	
Classe	Réseau
A	
B	
C	

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe «Lire et comprendre un plan Enedis».

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails.

Nombre insuffisant de points de repère.



Plan édité le :
06/02/2026

- 1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
- 2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.
- Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.
- 3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...).
- 4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

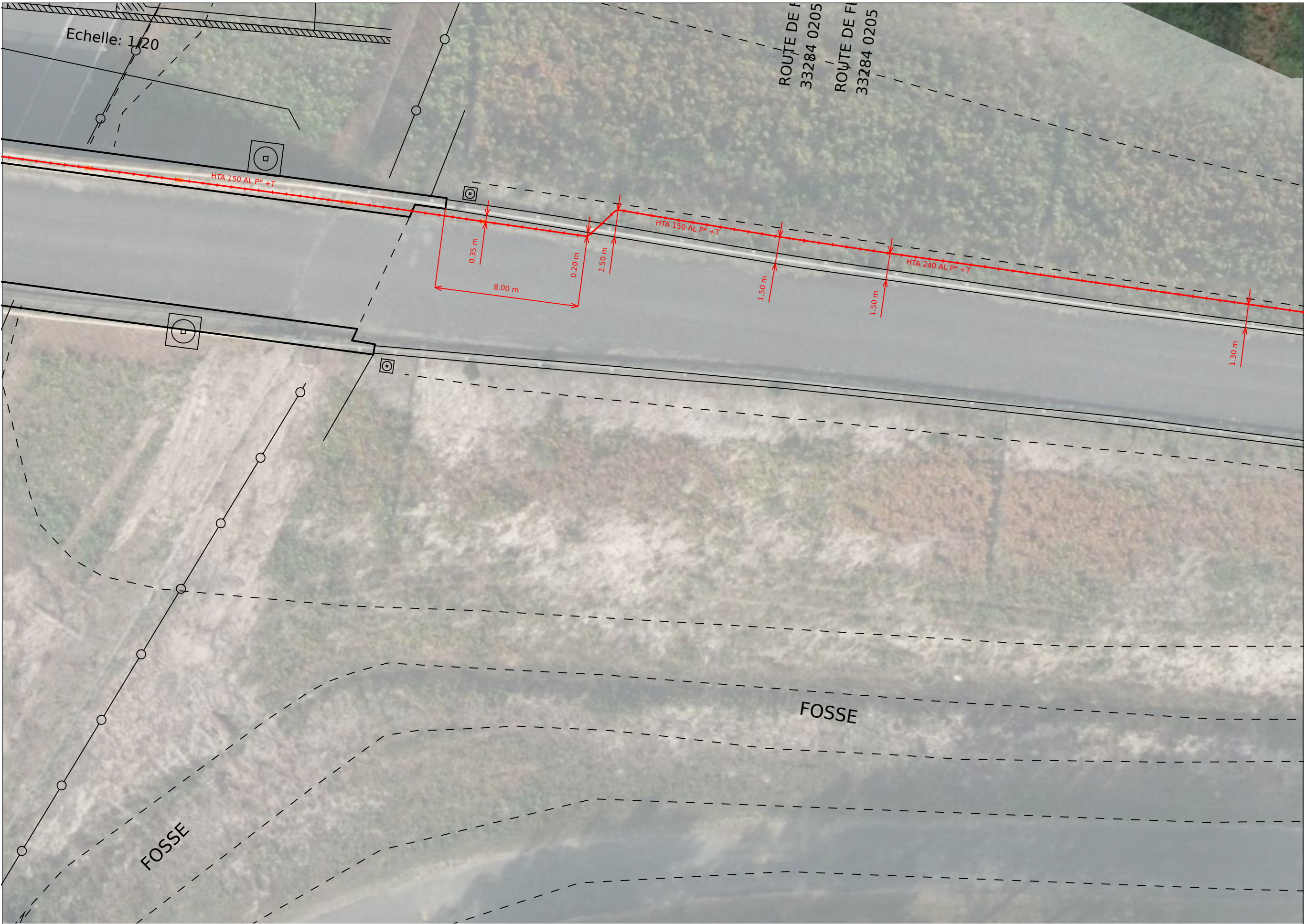
Basse Tension (BT)		
Classe	Réseau	Branchement
A		
B		
C		

Haute Tension type A (HTA)	
Classe	Réseau
A	
B	
C	

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe «Lire et comprendre un plan Enedis».

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails.

Nombre insuffisant de points de repère.



Plan édité le :
06/02/2026

- 1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
- 2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.
- Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.
- 3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...).
- 4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

Basse Tension (BT)		
Classe	Réseau	Branchement
A		
B		
C		

Haute Tension type A (HTA)	
Classe	Réseau
A	
B	
C	

Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe «Lire et comprendre un plan Enedis».

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails.

Nombre insuffisant de points de repère.



Plan édité le :
06/02/2026

- 1- Les branchements ne sont pas systématiquement représentés.
- 2- A titre indicatif et sauf mention expresse, les ouvrages souterrains ont été construits à une profondeur moyenne de 0,65 m sous trottoir ou accotement et de 0,85 m sous chaussée.
- Attention, le nivellement du sol a pu évoluer dans le temps.
- 3- Les ouvrages occupent généralement une profondeur moindre au niveau de la remontée vers les affleurants (coffrets, poteaux,...).
- 4- Des ouvrages peuvent être absents de ce plan même s'ils sont représentés dans le plan d'ensemble des réseaux en classe C.

Basse Tension (BT)		
Classe	Réseau	Branchement
A		
B		
C		

Haute Tension type A (HTA)	
Classe	Réseau
A	
B	
C	

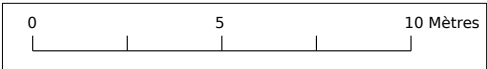
Pour plus de détails sur la compréhension de ce plan, voir la notice jointe «Lire et comprendre un plan Enedis».

Au moins un réseau est absent dans les plans de détails.

Nombre insuffisant de points de repère.



Données cartographiques
PCRS Image : Enedis(2021)



Avertissement relatif à l'amélioration de la cartographie des réseaux dans l'emprise des projets de travaux :

Les plans ci-joints des réseaux que nous exploitons comportent, dans l'emprise des travaux prévus, un ou plusieurs tronçons non conformes aux dispositions du 6° du I de l'article 7 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié pris en application du chapitre IV du titre V du livre V du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution (voir le plan et sa légende).

En application du 2° de l'article 7-1 de ce même arrêté, si l'emprise des travaux prévus affectant le sol (terrassement, enfoncement, forage, décapage, compactage ...) dépasse 100 m², vous devez en tant que responsable de projet procéder en phase projet à des investigations complémentaires à notre charge pour porter à la classe A les tronçons qui n'y sont pas, branchements inclus. Ces investigations complémentaires doivent être confiées à un prestataire certifié. Elles sont limitées à la zone constituée de l'emprise où sont effectivement prévus des travaux affectant le sol et de tous points situés à moins de 2 m de cette emprise.

Leurs résultats doivent nous être transmis sous la forme définie à l'article 15 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié, à l'adresse électronique suivante :

« enedis@retours-ic.protys.fr »

Vous voudrez bien joindre au résultat des investigations complémentaires la facture à notre charge, établie au prorata de la longueur des ouvrages dont nous sommes exploitants initialement non rangés dans la classe A, branchements inclus. La longueur des ouvrages à reporter dans la facture est celle mentionnée dans le compte rendu d'investigations complémentaires du prestataire certifié.

Les modalités pour la réalisation des investigations complémentaires sont décrites dans les pages suivantes.

Faire une Investigation Complémentaire sur les réseaux d'Enedis

Document à destination des responsables de projet et de leurs sous-traitants réalisant des Investigations Complémentaires (IC).

Vous êtes responsable de projet. Il se peut que vous ayez des IC à réaliser (voir réponse DT ci-jointe). Si tel est le cas, la réalisation d'IC sur le réseau d'Enedis impose une demande d'accès au réseau ; vous et votre sous-traitant mandaté devrez avoir connaissance des informations qui figurent dans ce document.

Ces informations vous sont également nécessaires pour ajouter, dans vos commandes ou marchés d'IC, toutes les précisions utiles pour réaliser des IC sur le réseau d'Enedis.

La prise en charge financière par Enedis de ces IC ne sera possible que si ces règles de détection et d'accès au réseau ont été respectées, et sous réserve que les contrôles d'Enedis en confirment la qualité.

Il vous incombera de nous transmettre le résultat de ces IC

- à l'adresse mail unique suivante : **enedis@retours-ic.protys.fr**
- en indiquant le **numéro de consultation dans l'objet du mail**

p.3

Comment faire une IC sur les réseaux Enedis ?

Je suis une
entreprise de
détection

Besoin ponctuel
= accès ponctuel au réseau

p.4

Démarche à suivre

Contacter le bureau
d'exploitation local

p.5



Faire une demande
d'accès payant

p.6

Recevoir et payer
la facture



Après paiement de la
facture, convenir d'une
date d'intervention

RDV sur site pour procéder à la
détection avec la présence d'un
agent Enedis

Besoin récurrent
= accès conventionné

p.4

Démarche à suivre

Contacter l'agence
cartographique locale

Qui vous accompagnera dans le
processus de signature de la
convention

p.7

Préparer les
documents relatifs à
la convention



Effectuer le
cursus de stages
Si vous n'avez pas de
personnel ayant déjà
validé le cursus.

p.8

Signer la convention

Pour chaque accès au réseau :

Transmission d'un planning hebdomadaire au
moins une semaine avant les travaux

CES ACCES SONT GRATUITS
Pas de présence d'un agent Enedis

Les responsables de projet transmettront le résultat de ces IC à Enedis.
Elles pourront être facturées à Enedis sous réserve de respecter les conditions
du Guide Technique (p.3) et des articles 9 et 15 de l'arrêté du 15/02/2012

Décret DT/DICT – extrait du guide technique

Le guide technique du décret DT/DICT (Fascicule 2) précise les modes de détection autorisés pour les réseaux électriques (voir extraits ci-dessous).

4.2.3.2 DÉTECTION PAR RADAR GÉOLOGIQUE

c) Recommandations et prescriptions

Prescription

- dans le cas d'investigations complémentaires pour identifier un réseau électrique dans des zones où plusieurs réseaux sont présents, avec des risques d'erreur sur leur identification respective : appliquer obligatoirement la méthode électromagnétique avec raccordement direct plutôt qu'un radar géologique, ou en plus de celui-ci.

4.2.3.3 DÉTECTION PAR MÉTHODE ÉLECTROMAGNÉTIQUE

c) Recommandations et prescriptions

Prescription

- Lorsque la méthode électromagnétique est utilisée pour la réalisation d'investigations complémentaires sur des réseaux électriques, l'emploi du mode actif avec raccordement direct est obligatoire afin d'obtenir les meilleures assurances sur la correspondance entre l'élément détecté et son identification parmi les différents réseaux présents dans la zone, dès lors que l'exploitant permet l'accès aux affleurants du réseau concerné de façon non discriminatoire, dans des conditions techniques et de délai convenables.

En conséquence, pour toute détection par méthode électromagnétique, un accès au réseau d'Enedis est nécessaire pour pouvoir raccorder le matériel d'injection. Il existe deux façons d'obtenir cet accès aux affleurants du réseau (voir détails page suivante) :

Accès ponctuel

Accès permanent

Trouver une solution adaptée à votre besoin

Besoin ponctuel = Accès ponctuel au réseau (payant)

Particulièrement adapté aux entreprises ayant peu d'interventions de détection à produire.



Correspondant au cas des entreprises de détection répondant à des commandes ponctuelles d'IC d'un Responsable de Projet.

Enedis propose aux entreprises de détection d'avoir un accès à son réseau en toute sécurité avec la présence d'un de ses agents.

Ce dernier fera tous les gestes techniques de raccordement au réseau et restera durant la durée de la prestation.

Dans ce cadre, l'habilitation B0-H0 est nécessaire pour accompagner le technicien d'Enedis dans l'environnement d'ouvrages électriques sous tension et pour identifier les risques liés à ses déplacements et ses gestes dans ce milieu.

Cette prestation est facturée à l'entreprise de détection qui en fait la demande.

Besoin récurrent = Accès permanent au réseau (gratuit)

Particulièrement adapté aux entreprises ayant beaucoup d'interventions de détection à produire.



Correspondant au cas des entreprises de détection ayant passé un marché d'IC avec un Responsable de Projet.

Enedis propose aux entreprises de détection qui le souhaitent d'avoir un accès à son réseau en autonomie (sans demande d'accès ponctuel).

Pour ce faire, l'entreprise de détection devra faire suivre à ses salariés un cursus de formation spécifique et signer une convention avec les Directions Régionales Enedis correspondant à la localisation de ses marchés.

Une fois cette convention signée, l'entreprise enverra en semaine n au Bureau d'Exploitation local concerné son planning d'interventions de la semaine n+1.

Dans ce cas **les accès seront gratuits** et votre opérateur interviendra sans la présence d'un agent Enedis.

Accès ponctuel

Contactez l'interlocuteur Enedis local correspondant à votre lieu d'intervention pour obtenir un accès ponctuel au réseau

Code	Département	Adresse mail pour un accès ponctuel
01	Ain	sirho-asgard@enedis.fr
02	Aisne	ure-picardie-drdict@enedis.fr
03	Allier	auw-dtdict@enedis.fr
04	Alpes-de-Hte-Provence	pads-dict@enedis.fr
05	Hautes-Alpes	pads-dict@enedis.fr
06	Alpes-Maritimes	caz-asgard@enedis.fr
07	Ardèche	sirho-asgard@enedis.fr
08	Ardennes	car-dtdict@enedis.fr
09	Ariège	mps-arex-dtdict@enedis.fr
10	Aube	car-dtdict@enedis.fr
11	Aude	urelaro-bexaccs@enedis.fr
12	Aveyron	nmp-bex@enedis.fr
13	Bouches-du-Rhône	pads-dict@enedis.fr
14	Calvados	cpa14@enedis.fr
15	Cantal	auw-dtdict@enedis.fr
16	Charente	drpch-cpa@enedis.fr
17	Charente-Maritime	drpch-cpa@enedis.fr
18	Cher	cen-bex-reseau@enedis.fr
19	Corrèze	lim-cpa19@enedis.fr
21	Côte-d'Or	cotedor-pilotage@enedis.fr
22	Côtes-d'Armor	bzh-bex-229@enedis.fr
23	Creuse	lim-cpa23@enedis.fr
24	Dordogne	aqn-bex@enedis.fr
25	Doubs	ureafc-bex@enedis.fr
26	Drôme	sirho-asgard@enedis.fr
27	Eure	cpa27@enedis.fr
28	Eure-et-Loir	cen-bex-reseau@enedis.fr
29	Finistère	bzh-bex-229@enedis.fr
30	Gard	urelaro-bexaccs@enedis.fr
31	Haute-Garonne	mps-arex-dtdict@enedis.fr
32	Gers	mps-arex-dtdict@enedis.fr
33	Gironde	aqn-bex@enedis.fr
34	Hérault	urelaro-bexaccs@enedis.fr
35	Ille-et-Vilaine	bzh-bex-356@enedis.fr
36	Indre	cen-bex-reseau@enedis.fr
37	Indre-et-Loire	cen-bex-reseau@enedis.fr
38	Isère	alp-arex-access@enedis.fr
39	Jura	ureafc-bex@enedis.fr
40	Landes	pyl-dtdict@enedis.fr
41	Loir-et-Cher	cen-bex-reseau@enedis.fr
42	Loire	sirho-asgard@enedis.fr
43	Haute-Loire	auw-dtdict@enedis.fr
44	Loire-Atlantique	pdl-detection@enedis.fr
45	Loiret	cen-bex-reseau@enedis.fr
46	Lot	nmp-bex@enedis.fr
47	Lot-et-Garonne	aqn-bex@enedis.fr
48	Lozère	nmp-bex@enedis.fr
49	Maine-et-Loire	pdl-detection@enedis.fr

Code	Département	Adresse mail pour un accès ponctuel
50	Manche	cpa50@enedis.fr
51	Marne	car-dtdict@enedis.fr
52	Haute-Marne	car-dtdict@enedis.fr
53	Mayenne	pdl-detection@enedis.fr
54	Meurthe-et-Moselle	lor-arex-54@enedis.fr
55	Meuse	lor-arex-55@enedis.fr
56	Morbihan	bzh-bex-356@enedis.fr
57	Moselle	lor-arex-57@enedis.fr
58	Nièvre	brgne-cpa-nievre@enedis.fr
59	Nord	npdc-arex-clients-prestations@enedis.fr
60	Oise	ure-picardie-drdict@enedis.fr
61	Orne	cpa61@enedis.fr
62	Pas-de-Calais	npdc-arex-clients-prestations@enedis.fr
63	Puy-de-Dôme	auw-dtdict@enedis.fr
64	Pyrénées-Atlantiques	pyl-dtdict@enedis.fr
65	Hautes-Pyrénées	pyl-dtdict@enedis.fr
66	Pyrénées-Orientales	urelaro-bexaccs@enedis.fr
67	Bas-Rhin	ureafc-bex@enedis.fr
68	Haut-Rhin	ureafc-bex@enedis.fr
69	Rhône	sirho-asgard@enedis.fr
70	Haute-Saône	ureafc-bex@enedis.fr
71	Saône-et-Loire	urebourgogne-gpil-bds@enedis.fr
72	Sarthe	pdl-detection@enedis.fr
73	Savoie	alp-arex-access@enedis.fr
74	Haute-Savoie	alp-arex-access@enedis.fr
75	Paris	diridf-reseau-elec-ic@enedis.fr
76	Seine-Maritime	cpa76@enedis.fr
77	Seine-et-Marne	diridf-reseau-elec-ic@enedis.fr
78	Yvelines	diridf-reseau-elec-ic@enedis.fr
79	Deux-Sèvres	drpch-cpa@enedis.fr
80	Somme	ure-picardie-drdict@enedis.fr
81	Tarn	nmp-bex@enedis.fr
82	Tarn-et-Garonne	nmp-bex@enedis.fr
83	Var	caz-asgard@enedis.fr
84	Vaucluse	pads-dict@enedis.fr
85	Vendée	pdl-detection@enedis.fr
86	Vienne	drpch-cpa@enedis.fr
87	Haute-Vienne	lim-cpa87@enedis.fr
88	Vosges	lor-arex-88@enedis.fr
89	Yonne	yonne-gpil@enedis.fr
90	Territoire de Belfort	ureafc-bex@enedis.fr
91	Essonne	diridf-reseau-elec-ic@enedis.fr
92	Hauts-de-Seine	diridf-reseau-elec-ic@enedis.fr
93	Seine-Saint-Denis	diridf-reseau-elec-ic@enedis.fr
94	Val-de-Marne	diridf-reseau-elec-ic@enedis.fr
95	Val-d'Oise	diridf-reseau-elec-ic@enedis.fr

Faire une demande d'accès facturée

La demande doit contenir les informations suivantes :

- **Enedis proposant 2 forfaits d'intervention** (demi-journée – 3h30 ; journée – 7h), vous devrez estimer le temps pendant lequel vous aurez besoin d'un exploitant et ainsi demander le forfait adapté. Il restera impérativement pendant toute la durée de l'intervention :
 - Il accompagnera votre opérateur de détection et réalisera tous les gestes nécessitant un accès au réseau : ouverture de coffrets réseaux, branchements, postes HTA/BT, et nappage/habillage des pièces nues sous tension ;
 - Il posera/déposera le matériel d'injection de votre générateur successivement aux différents points de l'ouvrage où votre opérateur souhaite pouvoir injecter. Votre opérateur devra avoir un appareil en bon état, avec sa notice d'utilisation et les contrôles métrologiques associés.
- A savoir : une facture sera directement envoyée ainsi que la notice explicative qui précisera les responsabilités respectives de votre opérateur (responsable des conditions d'utilisation de son matériel) et celles de l'agent Enedis (responsable de la maîtrise du risque électrique sur le chantier).*
- **Les références de l'entreprise :**
 - Nom de l'entreprise
 - Adresse (rue, CP, commune)
 - Email
 - Nom de l'interlocuteur
 - N° de SIRET
 - Mode de communication : dématérialisé (à privilégier) ou courrier
- **La période demandée** pour le rendez-vous sur site.

A noter :



Le délai d'obtention de la facture est généralement de l'ordre d'une semaine, le tarif sera d'environ 270 € pour la demi-journée et 540 € pour la journée (hors nuits, week-ends et jours fériés).



Le délai d'obtention d'un rendez-vous sur site est généralement de l'ordre de 3 semaines, après paiement de la facture. Il est recommandé d'utiliser le virement comme moyen de paiement (plutôt que le chèque) pour optimiser les délais.

Accès permanent

Contactez l'agence cartographie locale pour être accompagnés vers la signature d'une convention

Pour signer une convention d'accès au réseau, contactez l'agence cartographie régionale à l'adresse ci-dessous correspondant au département où vous souhaitez réaliser les IC.

Direction régionale Enedis	Adresse mail pour les conventions
Alpes (38, 73, 74)	alp-cartosialp-elec@enedis.fr
Alsace Franche-Comté (25, 39, 67, 68, 70, 90)	afc-carto-dt@enedis.fr
Aquitaine Nord (24, 33, 47)	aqn-carto-detection-aquitainenord@enedis.fr
Auvergne (15, 43, 63, 03)	carto.auvergne@mapmag.fr
Bourgogne (21, 58, 71, 89)	brgne-appuis-detection-acp@enedis.fr
Bretagne (22, 29, 35, 56)	bzh-interface@enedis.fr
Centre Val-de-Loire (18, 28, 36, 37, 41, 45)	sregacl-centre-carto@enedis.fr
Champagne Ardennes (10, 51, 52, 08)	drcar-commandecarto@enedis.fr
Côte d'Azur (83, 06)	var-svar-si-carto@enedis.fr
Ile de France Est (77, 91, 93, 94)	idf-e-carto@enedis.fr
Ile de France Ouest (78, 92, 95)	idf-o-detection-adp@enedis.fr
Languedoc Roussillon (11, 30, 34, 66)	laro-conventioncarto@enedis.fr
Limousin (19, 23, 87)	sregacl-cartohv@enedis.fr
Lorraine (54, 55, 57, 88)	lor-prestation-carto@enedis.fr
Midi Pyrénées Sud (31, 32, 09)	mps-carto-cellule-detect@enedis.fr
Nord Midi Pyrénées (12, 46, 48, 81, 82)	dmmp-portail-detection@enedis.fr
Nord-Pas-de-Calais (59, 62)	dmpdc-carto@enedis.fr
Normandie (14, 27, 50, 61, 76)	ucfnormandie-carto-znc@enedis.fr
Paris (75)	diridf-reseau-elec-ic@enedis.fr
Pays de la Loire (44, 49, 53, 72, 85)	pdl-detection@enedis.fr
Picardie (60, 80, 02)	payssom-carto-gdo@enedis.fr
Poitou Charentes (16, 17, 79, 86)	pch-cartographie@enedis.fr
Provence Alpes du Sud (13, 84, 04, 05)	pads-carto-dict@enedis.fr
Pyrénées Landes (40, 64, 65)	pyl-carto-ge@enedis.fr
Sillon Rhodanien (26, 42, 69, 01, 07)	sirho-iccarto@enedis.fr



Contactez l'agence cartographie locale pour être accompagnés vers la signature d'une convention

Le cursus de stages obligatoire comprend deux parties

1

La première partie vise à former vos salariés aux risques électriques liés à la détection sur un réseau de distribution. Elle est nécessaire pour que vous puissiez leur délivrer le moment venu l'habilitation électrique adaptée :

- Ce cursus est constitué de deux stages qui sont à effectuer auprès de centres de formations agréés (hors Enedis).

2

La seconde partie du cursus vise à former vos salariés et à vérifier leur capacité à détecter un réseau de distribution électrique en toute autonomie :

- Ce stage d'une durée de 5 jours est dispensé par Enedis ;
- Il sera suivi par une journée d'accompagnement sur le terrain avec un agent Enedis.



A noter :

Le délai d'obtention d'un cursus complet est de l'ordre de 4 mois environ.

Préparer la demande de convention

La convention peut être signée dès lors que :

- Vous avez au moins un salarié ayant validé le cursus complet ;
- Vous avez pris toutes les dispositions nécessaires en tant qu'employeur pour la maîtrise du risque électrique (habilitation du personnel, mise en place des instructions de sécurité encadrant les interventions de vos salariés).

Accompagnement par l'agence cartographie

L'agence cartographie vous accompagnera dans les démarches à accomplir auprès des services responsables des accès au réseau Enedis

Recommandations pour la réalisation et l'envoi des IC

Voici quelques préconisations pour la réalisation des Investigations Complémentaires afin de fluidifier le circuit d'intégration de ces IC dans la cartographie d'Enedis et de leur paiement.

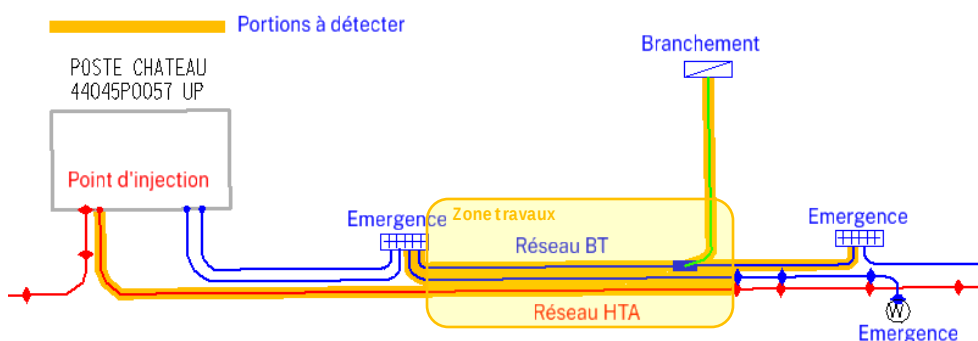
Points de vigilance sur la qualité des IC

- L'entreprise de détection doit être certifiée géoréférencement et détection
- Sauf pour de rares exceptions, l'injection est obligatoire. Dans ce cas Enedis s'assurera qu'une demande d'accès au réseau a bien été réalisée
- Enedis vérifiera qu'il est possible de rattacher avec certitude le résultat des mesures à un ouvrage identifié sur les plans de la DT
- Des contrôles seront réalisés par échantillonnage via une seconde détection contradictoire

Périmètre des IC prises en charge

Les IC doivent être réalisées sur la zone de terrassement augmentée de 2m. Toutefois Enedis demande des détections qui peuvent aller au-delà de la zone de travaux et s'engage à payer la totalité (hors portions déjà en classe A) :

- Les branchements sont à détecter en totalité
- Les tronçons BT sont à détecter d'émergence à émergence
- Les tronçons HTA sont à détecter depuis le point d'injection jusqu'à la fin de la zone travaux



Transmission des IC et paiement

Le résultat de l'IC doit être envoyé à l'adresse enedis@retours-ic.protys.fr

- 1 mail = 1 résultat d'IC
- Le numéro de consultation doit obligatoirement figurer dans l'objet du mail
- Le mail doit contenir au moins une pièce jointe (résultat de l'IC + compte rendu avec les 11 informations listées dans l'article 15)
- La facture pourra être envoyée séparément

Origine du StaR-DT

D'où vient le standard Star-DT ?

Ce standard n'est pas une conception Enedis, mais le fruit d'un travail réalisé conjointement par un grand nombre d'acteurs : exploitants de réseaux, bureaux d'études, entreprises de travaux, etc.

Le groupe de travail constitué au sein de L'AFIGEO (<https://www.afigeo.asso.fr>) est le résultat d'une demande de l'Observatoire National DT-DICT pour favoriser la dématérialisation des réponses aux déclarations.

L'usage de données vectorielles standardisées améliore la précision du positionnement des ouvrages et facilite leur usage pour les déclarants, notamment pour la réalisation des Plans de Synthèse des Réseaux.

Quel retour d'expérience y a-t-il sur StaR-DT ?

Le standard a été publié en 2019. Depuis il a été testé sur des chantiers réels où les exploitants ont transmis les données de leurs ouvrages aux responsables de projets. Les améliorations recherchées (gain de temps, facilité de report des ouvrages) ont été démontrées sur ces chantiers.

Ressources

Sur le site du Conseil National de l'Information Géolocalisée :

https://cnig.gouv.fr/ressources-pcrs-dt-dict-reseaux-electriques-a11745.html#H_Ressources-StaR-DT

- Le standard StaR-DT en tant que tel ;
- Les annexes, notamment la préconisation de symbolologie des Plans de Synthèse des Réseaux ;
- Le standard de fonds de plan, le Plan Corps de Rue Simplifié (PCRS), complémentaire pour la réalisation d'un Plan de Synthèse des Réseaux.

Sur le GitHub du Conseil National de l'Information Géolocalisée :

<https://github.com/cnigfr/StaR-DT>

- Le fichier .xsd permettant de valider la structure des jeux de données StaR-DT ;
- Des exemples de jeux de données ;
- Des guides et fichiers d'aide pour utiliser les fichiers StaR-DT avec leur symbolologie dans QGIS.

Sur le site du logiciel QGIS :

<https://www.qgis.org/fr/site/>

- Téléchargez gratuitement le logiciel QGIS qui permet d'exploiter les fichiers .gml

Comprendre StaR-DT

Cette plaquette, à destination des déclarants DT-DICT, a pour objectif de fournir des éléments de compréhension des exports vectoriels du réseau d'Enedis au standard StaR-DT.

La réglementation impose aux exploitants de réseaux de communiquer le positionnement de leurs ouvrages via une édition cartographique ou une visite sur le terrain.

Les données vectorielles du réseau StaR-DT sont complémentaires de cette édition cartographique transmise au format pdf.

Elles représentent les mêmes ouvrages, la transmission au format vectoriel permettant une exploitation plus précise et rapide dans un logiciel de Système d'Information Géographique ou de Dessin Assisté par Ordinateur.

Eligibilité de la demande

Tous les récépissés ne sont pas accompagnés d'un fichier StaR-DT

Les réponses vectorielles au format StaR-DT nécessitent que les exploitants disposent de données dont le géoréférencement a été vérifié afin de garantir le bon positionnement des réseaux sur le fond de plan utilisé par le déclarant.

Enedis réalise l'export StaR-DT dans les cas suivants :

- Au moins un réseau est présent dans l'emprise GML

ET

- Le géoréférencement a été vérifié sur la zone

Quelle proportion des déclarations est éligible à une réponse avec StaR-DT ?

Cette proportion est variable selon les régions et va augmenter progressivement.

Les zones urbaines, où une majorité de déclarations est effectuée, sont plus à même de faire l'objet d'un envoi en StaR-DT car elles ont été vérifiées en priorité.

Le fichier StaR-DT

Quel est le fichier StaR-DT dans les pièces jointes au récépissé ?

Les données vectorielles de réseau sont contenues dans un fichier zippé dont le nom contient le numéro de la déclaration. Une fois ce fichier décompressé, on récupère un fichier nommé « StaR-DT_Enedis.gml »

Pourquoi le format envoyé n'est pas celui que j'ai demandé (DXF, SHP, MIF/MID) ?

Le standard StaR-DT s'appuie sur le format .gml uniquement, l'objectif étant d'avoir un unique format d'échange national.

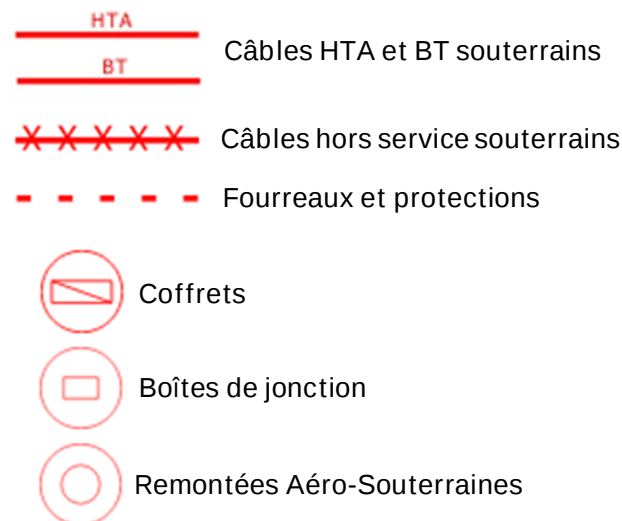
Il existe un mode opératoire pouvant aider les déclarants à convertir ce gml dans un format qui leur serait plus habituel (sur le GitHub du CNIG, cf. § Ressources).

Le format .gml est notamment exploitable dans le logiciel gratuit QGIS, mais aussi dans bien d'autres.

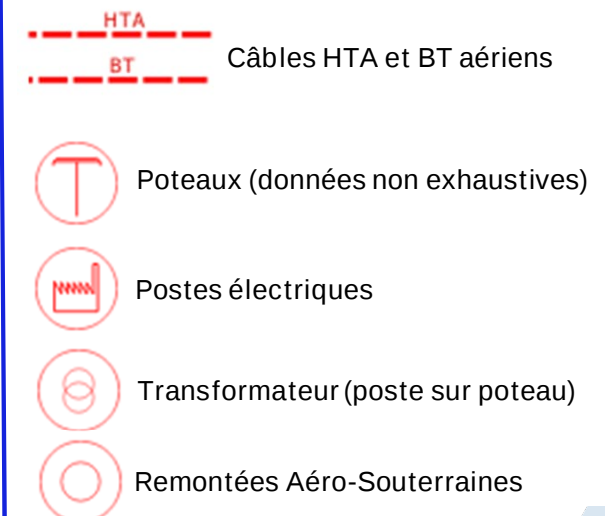
Le contenu du fichier

Enedis exporte depuis deux référentiels cartographiques différents les éléments du réseau souterrain et du réseau aérien. Les attributs des objets sont renseignés en fonction des données disponibles dans ces 2 cartographies.

Réseaux souterrains



Réseaux aériens



Il est nécessaire de connaître la précision des réseaux pour définir les distances et les techniques d'approche des réseaux sensibles.

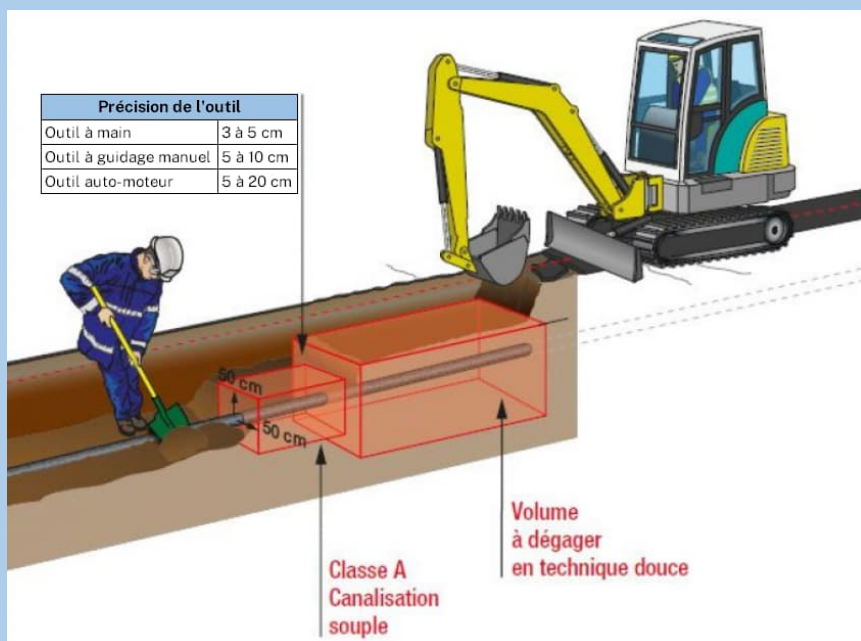
Classe de précision
du réseau : A, B ou C

+

Précision de l'outil

=

La bonne distance
d'approche



La classe de précision du réseau est spécifiée dans le plan joint

La précision de l'outil est indiquée dans le fascicule 2 du guide d'application de la réglementation

Le décroûtage peut être réalisé par des moyens mécaniques

Dans la zone d'incertitude, il faut utiliser des moyens dits de technique douce jusqu'à découverte de l'ouvrage.

Règles et recommandations techniques et de sécurité

Conditions pour déterminer si les travaux sont situés à proximité d'ouvrages Electriques

Pour Enedis, les travaux sont considérés à proximité d'ouvrages électriques :

- Lorsqu'ils sont situés **à moins de 3 mètres de lignes électriques aériennes** de tension inférieure à 50 000 volts
- Lorsqu'ils sont situés à moins de 1,5 mètre de lignes électriques souterraines, quelle que soit la tension.

Attention

Pour déterminer et apprécier les distances entre vos travaux et les ouvrages électriques, vous devez tenir compte :

- De l'environnement global de votre zone de chantier (effet de perspective)
- Des mouvements des engins, de leur charge et équipement mis en œuvre lors des travaux,
- De tous les mouvements possibles, déplacements et balancements des lignes électriques aériennes (dus au vent par exemple)

Principes de prévention des travaux à proximité d'ouvrages électriques

Dans le cadre de votre chantier au voisinage d'ouvrages électriques, la mise hors tension prolongée de l'ouvrage pourrait engendrer un risque de sécurité ou de sûreté vis à vis des personnes et des biens.

Pour garantir la sécurité des intervenants au voisinage de l'ouvrage, vous devez respecter les **prescriptions du code du travail**.

En présence d'ouvrages électriques, vous devez mettre en œuvre les mesures compensatoires suivantes :

- Délimiter et baliser la zone de travail
- Dégager l'ouvrage en technique douce et ne pas le déplacer
- Faire surveiller l'opérateur par un surveillant de sécurité électrique
- Placer des obstacles efficaces pour mettre l'installation hors de portée
- Appliquer des prescriptions spécifiques données par l'exploitant Enedis

Si toutefois vos travaux sont incompatibles avec le maintien sous tension des ouvrages électriques, et après échange avec l'exploitant, une étude complémentaire et un devis seront réalisés pour mettre en œuvre une solution adaptée.

Veuillez-vous référer au commentaire joint ou prendre contact avec le numéro de téléphone présent dans le bas de ce récépissé.

Responsable du dossier

Nom :

Désignation du service :

Tél. :

Pendant vos travaux, si vous devez évoluer dans l'un des cas d'interdiction suivants, vous aurez besoin de mesures de protection adaptées (exemples : travaux sur façade, toiture, pose d'échafaudage, utilisation d'engins de chantier, utilisation d'engins de chargement/déchargement, élagage, construction, démolition)

➤ Réseaux fils isolés

Si une ligne électrique aérienne à conducteurs isolés est présente dans l'emprise des travaux d'ordre non électrique que vous avez définie.

⊘ Interdiction de toucher

➔ *Risque d'altération de l'isolant*

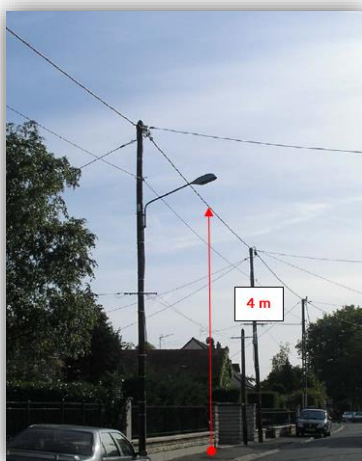
Réseau fils isolés aérien BT



Réseau fils isolés façade BT



Nous vous informons que la **hauteur de ligne théorique minimale** de cette ligne électrique identifiée est **de 4 m** conformément à l'arrêté technique UTE C11-001.



En tant que responsable de projet ou d'entreprise exécutant les travaux, vous devez vous assurer que la hauteur réelle de la ligne n'est pas inférieure à cette valeur minimale avant de commencer les travaux.

➤ Réseaux fils nus

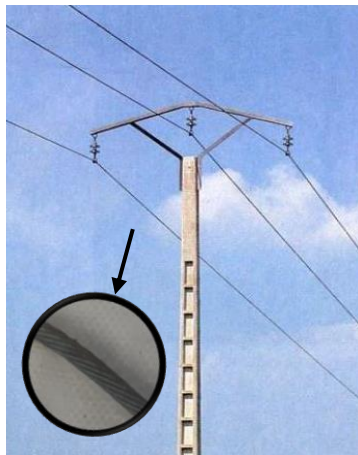
Si une ligne électrique aérienne à conducteurs nus est présente dans l'emprise des travaux d'ordre non électrique que vous avez définie.

Suppression du risque électrique et moyens de protection dans le cadre de travaux à proximité de lignes électriques

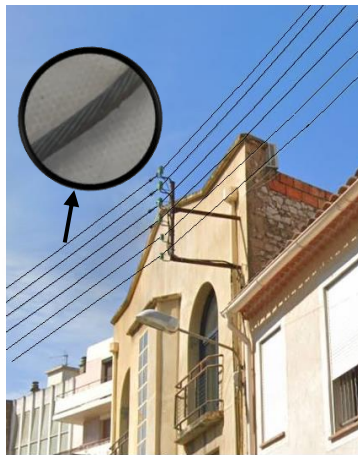
Interdiction de s'approcher à moins de 3 mètres

→ Risque d'arc électrique et d'électrocution

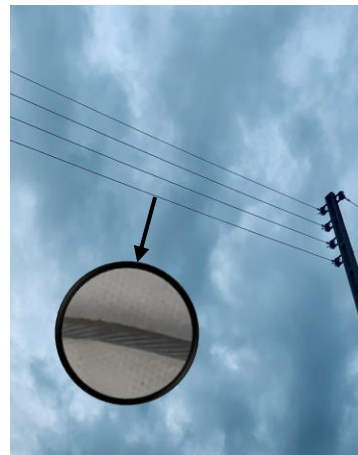
Réseau fils nus HTA



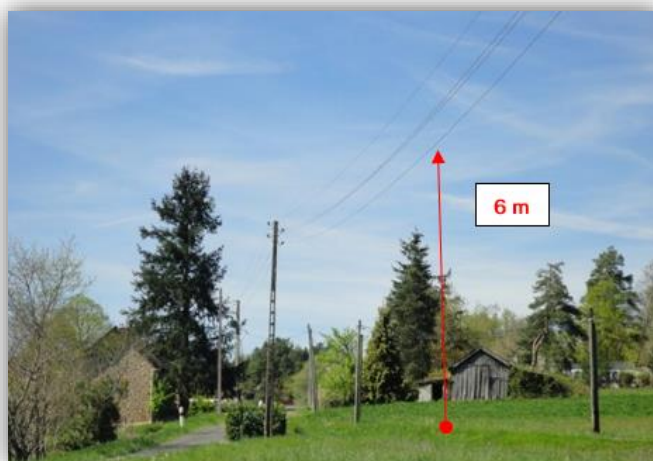
Réseau fils nus BT



Réseau fils nus BT



Nous vous informons que la **hauteur de ligne théorique minimale** de cette ligne électrique identifiée est **de 6 m** conformément à l'arrêté technique UTE C11-001.



En tant que responsable de projet ou d'entreprise exécutant les travaux, vous devez vous assurer que la hauteur réelle de la ligne n'est pas inférieure à cette valeur minimale avant de commencer les travaux.

➤ Cas particulier des traversées de voies ouvertes à la circulation (RN, RD, voies communales...) :

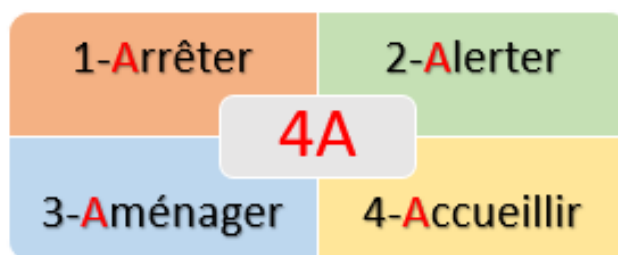
En application de l'article R. 4545-5, nous vous informons que la **hauteur de ligne théorique minimale** de cette ligne électrique identifiée **est de 8 m** conformément à l'arrêté technique UTE C11-001.



Tout câble découvert doit être considéré sous tension

Veillez à respecter le marquage ou piquetage en bon état tout au long du chantier (cf. guide d'application de la réglementation - www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr)

En cas de dommages aux ouvrages Enedis,
appliquez la règle des 4 A et appelez le **01 81 62 47 01**



Légende des plans d'ensemble des réseaux aériens et souterrains

Postes électriques

-  Poste source
-  Poste de distribution
-  Poste privé
-  Production

Appareils de coupure et accessoires

-  I ou Y Interrupteur aérien
-  Parafoudre
-  Coffret de coupure souterrain
-  Remontée aéro-souterraine

Réseaux

BT en exploitation	HTA en exploitation
 Réseau aérien nu	 Réseau aérien nu
 Réseau aérien torsadé	 Réseau aérien torsadé
 Réseau souterrain	 Réseau souterrain
 Branchement aérien	 Réseau en galerie
 Branchement souterrain	

Les réseaux hors exploitation sont représentés en noir avec la symbologie dédiée (aérien nu, aérien torsadé, etc.)

Echelle de représentation

Echelle	Sur plan	Sur terrain
1/200 ^e	1 cm	2 m
1/2000 ^e	1 cm	20 m
1/10000 ^e	1 cm	100 m

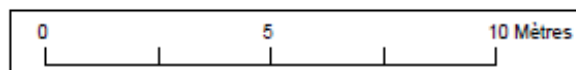
L'impression est susceptible de modifier l'échelle des plans. Il faut veiller à imprimer en « taille réelle ».

Sur les plans de détail (1/200^e) imprimés à l'échelle, 1 cm papier équivaut à 2 m sur le terrain.



Attention !

Il est impératif de vérifier l'échelle du plan remis grâce à l'échelle graduée indiquée sous la carte.



Lire et comprendre un plan Enedis

Ce document présente les principaux éléments constituant les ouvrages électriques exploités par Enedis.

Il vous donnera des éléments de lecture des plans d'ensemble des réseaux aériens et souterrains, ainsi que ceux des plans de détails des réseaux souterrains à l'échelle 1/200^e (localisation et représentation des réseaux et branchements avec leurs classes de précision).

La bonne compréhension de tous ces éléments de représentation doit contribuer à la meilleure localisation des ouvrages Enedis sur le terrain et ainsi éradiquer le risque d'électrification des exécutants et d'endommagement du réseau

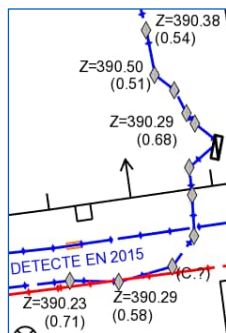
Version mars 2022

La profondeur et l'altimétrie

L'**altimétrie** indiquée sur les plans par un « Z = » représente l'altitude par rapport au niveau de la mer (NGF IGN69).

La **profondeur** est renseignée entre parenthèses.

Le niveau du sol peut évoluer dans le temps. il est possible que les ouvrages Enedis soient situés à une profondeur différente de celle indiquée sur les plans.



Légende des plans de détail

Ouvrages et classes de précision

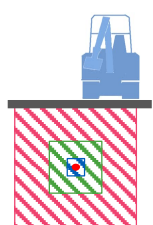
	Réseau BT	Branchement BT	HTA
Classe A			
Classe B			
* Paris : toutes les traversées de chaussées sont en classe B			
Classe C			
Réseau abandonné			
Fourreau	Fourreau utilisé (exemple sur réseau BT) 		Fourreau vide en attente
Poste	POSTE [NOM] [TYPE] (exemple POSTE MARCEL PAUL UP)		
Mise à la terre			

Dans un rayon de 5m autour des postes de distribution HTA/HTA et HTA/BT, la détection non intrusive des réseaux électriques ne permet pas d'atteindre la classe A du fait de la trop grande densité de réseaux

Accessoires réseaux principaux

- Coffret électrique
- Coffret RMBT
- Jonction BT
- Jonction HTA
- Remontée aéro-sout. BT
- Remontée aéro-sout. HTA
- Boite capot BT
- Boite capot HTA
- Poteau

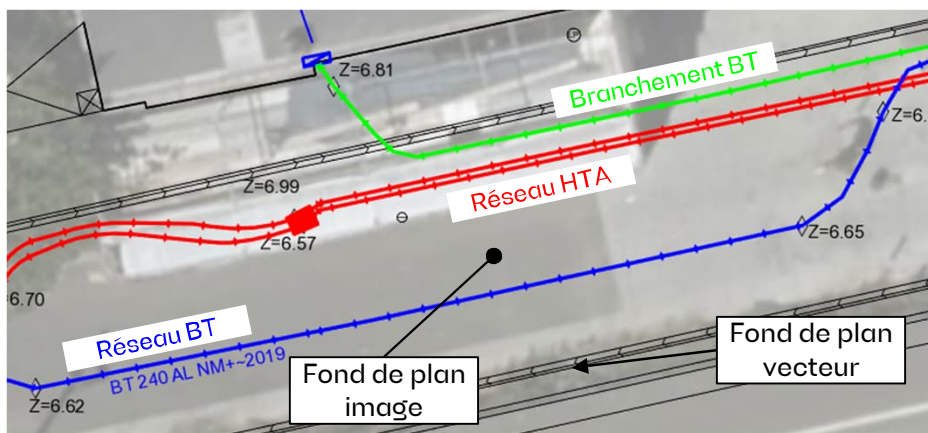
Travaux en zone d'incertitude



- Zone d'incertitude classe A $\leq 50\text{cm}$
- Zone d'incertitude classe B $\leq 1\text{m}50$ (1m pour les brchts)
- Fuseau d'incertitude classe C $> 1\text{m}50$ (1m pour les brchts)

Conformément au fascicule 2 « Guide technique » de la réglementation « DT-DICT », pour réaliser des travaux en zone d'incertitude sur la position des ouvrages Enedis (parties hachurées), il est nécessaire d'utiliser une technique non agressive dite « technique douce ».

Les éléments composant les plans de détail



Poste électrique



Coffret électrique



Câble de cuivre nu (retour à la terre : risque électrique)



Objets fond de plan vecteur principaux

- Bâtiment
- Porte
- Bordure de trottoir
- Mur
- Plaque d'égout
- Avaloir eaux pluviales
- Bouche d'eau
- Plaque
- Arbre

Le 06/02/2026

Objet: Fichiers transmis avec le document

Madame, Monsieur,

Pour consulter les fichiers transmis avec notre document, veuillez cliquer sur le ou les liens suivants :

2026020602694D5E_export_StaR-DT.gml : <https://dl.sogelink.fr/?ZpmvBsHx>

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le service technique Sogelink

Déclaration de projet de Travaux

Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail
(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non matérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant : Ecomouv Sas

Destinataire : Mickael Silly

Complément d'adresse :

Numéro / Voie : 37-39 Rue de Surène

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 75008 Paris

Pays : FRANCE

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 202602694D5E

N° affaire du responsable du projet : Buse du Lacanau

Date de la déclaration : 06 / 02 / 2026

☒ Responsable du projet, personne morale ☐ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

Responsable du projet

(1) : Champs facultatifs

Dénomination : Service Ingénierie routière

Pays : FRANCE N° SIRET :

Représentant du responsable du projet

Dénomination : Service Ingénierie routière

Complément / Service : Chez Sogelink

N° : Voie : TSA 70011

Lieu-dit / BP :

Code postal : 69134 Commune : DARDILLY CEDEX

Personne à contacter : Nicolas DABADIE

Tél. : 0760147394 Fax(1) :

Courriel(1) : dir-atlantique-inge-routiere-d@demat.sogelink.fr

Emplacement du projet

Adresse(2) : Lacanau de Mios

CP : 33380 Commune principale : MIOS

Nb de communes : 1 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)

Mode de réception du récépissé souhaité : Par voie électronique

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : A0 Couleur : ☒

Souhait de plans vectoriels : ☒ au format : DXF

Projet et son calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : CURTERBLED

Décrivez le projet : Renforcement de la buse du Lacanau

Emploi de techniques sans tranchées : ☐ Oui ☒ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : m

☒ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : 01 / 06 / 2026 Durée du chantier : 180 jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ☐ Oui ☒ Non

Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) :

Date des investigations complémentaires : / /

☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT

☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice :

N° affaire de l'exécutant des travaux :

Date de la déclaration : / /

Nature de la déclaration (voir les codes au verso) :

Exécutants des travaux

(1) : Champs facultatifs

Dénomination :

Complément / Service :

N° : Voie :

Lieu-dit / BP :

Code postal : Commune :

Pays : N° SIRET :

Personne à contacter :

Tél. : Fax(1) :

Courriel(1) :

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) :

CP : Commune principale :

Nb de communes : (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité :

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : Couleur : ☐

Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Travaux et leur calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) :

Décrivez les travaux :

Techniques utilisées(3) :

☐ Autre, précisez la technique :

Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : cm

☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux

Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ☐ Oui ☒ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : m

☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : / /

Durée du chantier : jour(s)

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :

Signature :

Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Nicolas DABADIE

Signature :  Sogelink

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Déclaration de projet de Travaux Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail
(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non matérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant :

GRDF DRSO DIEM NAQS CHEZ PROTYS P0448

Destinataire :

Complément d'adresse :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

Pays :

CS 90125

2 7 0 9 1 EVREUX CEDEX 9

FRANCE

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2 0 2 6 0 2 0 6 0 2 6 9 4 D 5 E

N° affaire du responsable du projet : Buse du Lacanau

Date de la déclaration : 06 / 02 / 2026

☒ Responsable du projet, personne morale ☐ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

Responsable du projet

(1) : Champs facultatifs

Dénomination : Service Ingénierie routière

Pays : FRANCE N° SIRET : 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2

Représentant du responsable du projet

Dénomination : Service Ingénierie routière

Complément / Service : Chez Sogelink

N° : Voie : TSA 70011

Lieu-dit / BP :

Code postal : 6 9 1 3 4 Commune : DARDILLY CEDEX

Personne à contacter : Nicolas DABADIE

Tél. : 0 7 6 0 1 4 7 3 9 4 Fax(1) :

Courriel(1) : dir-atlantique-inge-routiere-d@demat.sogelink.fr

Emplacement du projet

Adresse(2) : Lacanau de Mios

CP : 3 3 3 8 0 Commune principale : MIOS

Nb de communes : 1 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)

Mode de réception du récépissé souhaité : Par voie électronique

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : A0 Couleur : ☒

Souhait de plans vectoriels : ☒ au format : DXF

Projet et son calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : C U R T E R R B L D E C

Décrivez le projet : Renforcement de la buse du Lacanau

Emploi de techniques sans tranchées : ☐ Oui ☒ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : , m

☒ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : 01 / 06 / 2026 Durée du chantier : 1 8 0 jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ☐ Oui ☒ Non

Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) :

Date des investigations complémentaires : / /

☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT

☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice : 2 0 2 6 0 2 0 6 0 2 6 9 4 D 5 E

N° affaire de l'exécutant des travaux :

Date de la déclaration : / /

Nature de la déclaration (voir les codes au verso) :

Exécutants des travaux

(1) : Champs facultatifs

Dénomination :

Complément / Service :

N° : Voie :

Lieu-dit / BP :

Code postal : Commune :

Pays : N° SIRET : 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2

Personne à contacter :

Tél. : Fax(1) :

Courriel(1) :

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) :

CP : Commune principale :

Nb de communes : (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité :

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : Couleur : ☐

Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Travaux et leur calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) :

Décrivez les travaux :

Techniques utilisées(3) :

☐ Autre, précisez la technique :

Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : cm

☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux

Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ☐ Oui ☒ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : , m

☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : / /

Durée du chantier : jour(s)

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :

Signature :

Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Nicolas DABADIE

Signature :

 Sogelink

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Récépissé de DT
Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination
Numéro / Voie
Code postal / Commune
Pays

Service Ingénierie routière
TSA 70011
69134 DARDILLY CEDEX
France

N° consultation du téléservice : 2026020602694D5E

Référence de l'exploitant : 2606098342.260601RDT02

N° d'affaire du déclarant : Buse du Lacanau

Personne à contacter (déclarant) : DABADIE Nicolas

Date de réception de la déclaration : 06/02/2026

Commune principale des travaux : 33380 MIOS

Adresse des travaux prévus : Lacanau de Mios

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : GRDF DRS0 DIEM NAQS

Personne à contacter : C2T Sud Ouest

Numéro / Voie : 249 AVENUE PAUL GELOS

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 64990 MOUGUERRE

Tél. : +33810300360

Fax :

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☒ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : 3.0 m
☐ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné de catégorie (voir liste des catégories au verso) : Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant :

Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☐ Plans joints : Références : Echelle (1) : Date d'édition (1) : Sensible : Prof. règl. mini (1) : Matériau réseau (1) :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : à ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif :)

☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) (2)

☐ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement (2)

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, indiquez si la mise hors tension est : ☐ possible ☐ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 247857444

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom : EXPLOITANT GRDF

Désignation du service : Cellule Travaux de Tiers

Tél : +33 810300360

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom : RÉPONSE EFFECTUÉE par un automate

Signature :

Date : 06/02/2026 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

De: echangesv2@prod.protys.fr

A: dir-atlantique-ingé-routière-d@demat.sogelink.fr

Objet: [PROTYS] Notification 2026020602694D5E - 33380 - MIOS

Protys

Un document vous est adressé via PROTYS.fr

Madame, Monsieur,

Vous trouverez en pièce jointe une notification RDT dont les références sont reprises en objet (référence du document et commune principale du chantier).

Ce document vous est transmis grâce à PROTYS.fr

Vous en souhaitant bonne réception.

Cordialement,
L'équipe PROTYS

Ce message est généré automatiquement, il n'est pas possible de répondre à l'expéditeur.

Déclaration de projet de Travaux

Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail
(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non matérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant : AGUR - AEP

Destinataire : AGUR

Complément d'adresse :

Numéro / Voie : TSA 70011 CHEZ SOGELINK

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune : 6.9.1.3.4 DARDILLY CEDEX

Pays : FRANCE

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2.0.2.6.0.2.0.6.0.2.6.9.4.D.5.E

N° affaire du responsable du projet : Buse du Lacanau

Date de la déclaration : 06 / 02 / 2026

☒ Responsable du projet, personne morale ☐ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

Responsable du projet

(1) : Champs facultatifs

Dénomination : Service Ingénierie routière

Pays : FRANCE N° SIRET :

Représentant du responsable du projet

Dénomination : Service Ingénierie routière

Complément / Service : Chez Sogelink

N° : Voie : TSA 70011

Lieu-dit / BP :

Code postal : 6.9.1.3.4 Commune : DARDILLY CEDEX

Personne à contacter : Nicolas DABADIE

Tél. : 0.7.6.0.1.4.7.3.9.4 Fax(1) :

Courriel(1) : dir-atlantique-inge-routiere-d@demat.sogelink.fr

Emplacement du projet

Adresse(2) : Lacanau de Mios

CP : 3.3.3.8.0 Commune principale : MIOS

Nb de communes : 1 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)

Mode de réception du récépissé souhaité : Par voie électronique

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : A0 Couleur : ☒

Souhait de plans vectoriels : ☒ au format : DXF

Projet et son calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : C.U.R. T.E.R. R.B.L. D.E.C.

Décrivez le projet : Renforcement de la buse du Lacanau

Emploi de techniques sans tranchées : ☐ Oui ☒ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : m

☒ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : 01 / 06 / 2026 Durée du chantier : 1.8.0 jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ☐ Oui ☒ Non

Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) :

Date des investigations complémentaires : / /

☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT

☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice :

N° affaire de l'exécutant des travaux :

Date de la déclaration : / /

Nature de la déclaration (voir les codes au verso) :

Exécutants des travaux

(1) : Champs facultatifs

Dénomination :

Complément / Service :

N° : Voie :

Lieu-dit / BP :

Code postal : Commune :

Pays : N° SIRET :

Personne à contacter :

Tél. : Fax(1) :

Courriel(1) :

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) :

CP : Commune principale :

Nb de communes : (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité :

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : Couleur : ☐

Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Travaux et leur calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) :

Décrivez les travaux :

Techniques utilisées(3) :

☐ Autre, précisez la technique :

Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : cm

☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux

Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ☐ Oui ☒ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : m

☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : / /

Durée du chantier : jour(s)

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :

Signature :

Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Nicolas DABADIE

Signature :  Sogelink®

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☒ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : Service Ingénierie routière Service Ingénierie routière
Complément / Service : Chez Sogelink
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 6,9,1,3,4 DARDILLY CEDEX
Pays : France

Coordonnées de l'exploitant

Raison sociale : AGUR - AEP
Personne à contacter : AGUR
Numéro / Voie : TSA 70011 CHEZ SOGELINK
Lieu-dit / BP :
Code Postal / Commune : 6,9,1,3,4 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0,4,2,6,7,2,7,7,0,6 **Fax :** , , , , , , , , , ,

N° consultation du téléservice : 2,0,2,6,0,2,0,6,0,2,6,9,4,D,5,E
Référence de l'exploitant :
N° d'affaire du déclarant : Buse du Lacanau
Personne à contacter (déclarant) : DABADIE Nicolas
Date de réception de la déclaration : 06 / 02 / 2026
Commune principale des travaux : MIOS
Adresse des travaux prévus : Lacanau de Mios

Éléments généraux de réponse

- ☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :
☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m
☒ Il y a au moins un réseau / ouvrage concerné de catégorie (voir liste des catégories au verso) : EA . Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :
☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.
Veuillez contacter notre représentant : Tél. : 0,5,4,5,2,1,8,3,9,4
NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☒ Plans joints : Références : Echelle₍₁₎ : Date d'édition₍₁₎ : Sensible : Prof. régl. mini₍₁₎ : Matériau réseau₍₁₎ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.
☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : ____ / ____ / ____ à ____ h ____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____ / ____ / ____)
☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.
☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾
☐ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾
(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :
Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :
Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ☐ possible ☐ impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

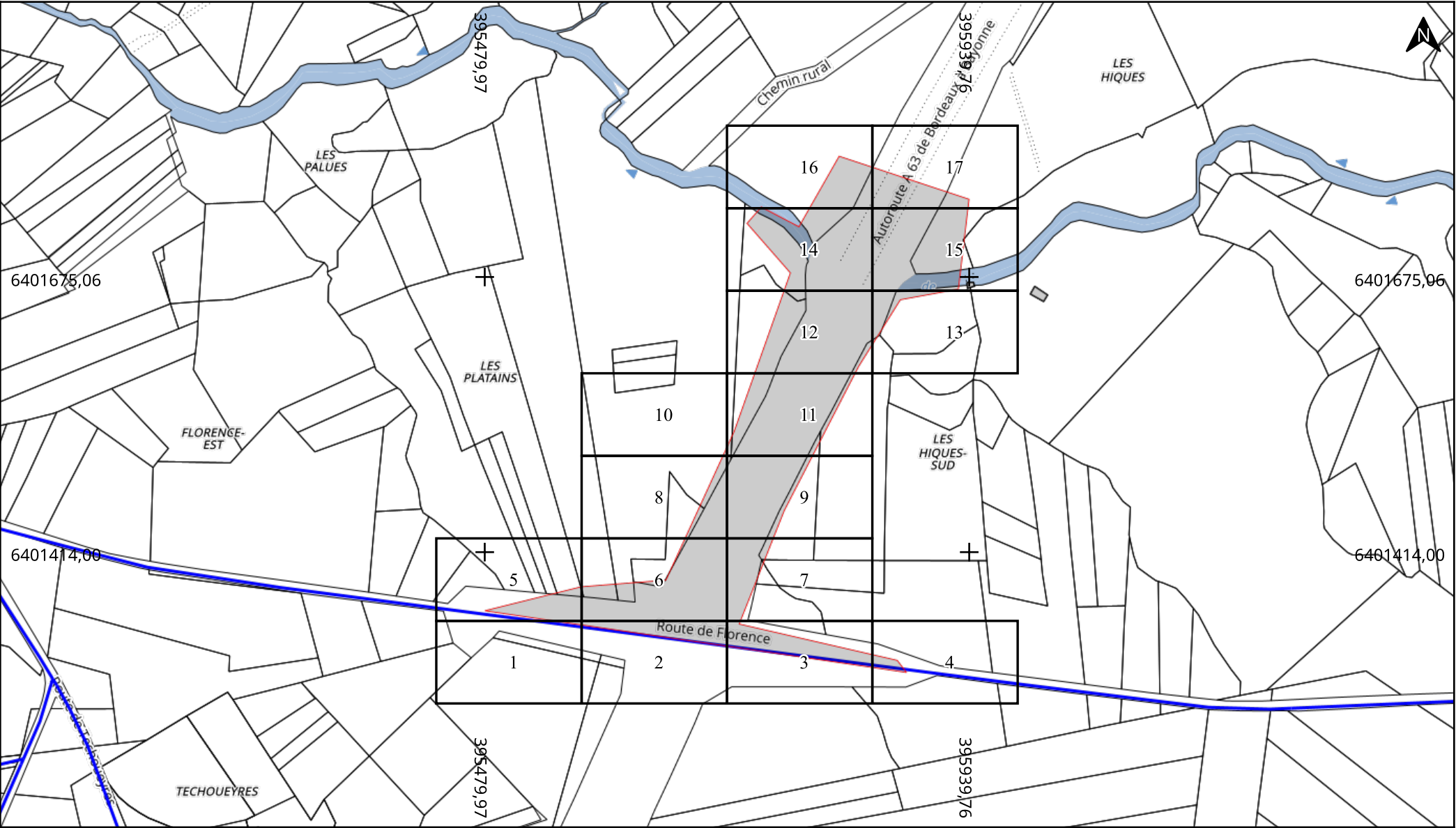
En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0,9,6,9,3,9,4,0,0,0
Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom :
Désignation du service : SERVICE DT-DICT
Tél. : 0,4,2,6,7,2,7,7,0,6

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : BERRAL Fatima
Signature :  Sogelink
Date : 06 / 02 / 2026 **Nombre de pièces jointes, y compris les plans :** 2



Adresse : Lacanau de Mios
33380 MIOS

Date d'édition : 06/02/2026 11:02

N° Consultation : 2026020602694D5E

Classe de précision: Voir Plan

LE SERVICE PUBLIC DE L'**EAU** PAR AGUR

Légende

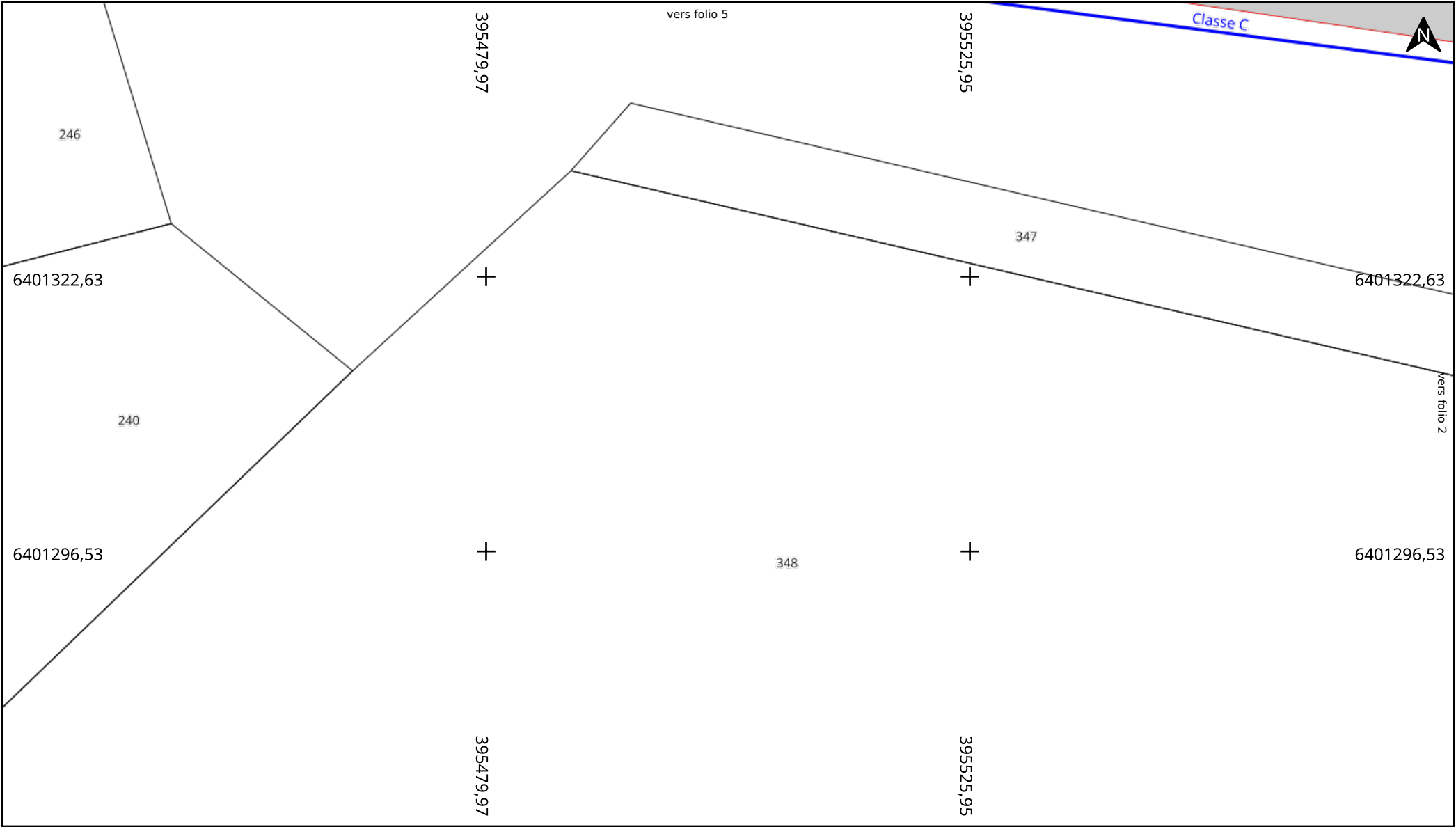
	Réseau EA		Réseau électrique communication
	Réseau EA hors service		Réseau électrique communication hors service

Echelle : 1:5000

0 50 100m

Format d'impression: A4 Paysage

Carroyage: Lambert 93



Adresse : Lacanau de Mios
33380 MIOS

Date d'édition : 06/02/2026 11:02

N° Consultation : 2026020602694D5E

Classe de précision: Voir Plan

Légende

 Réseau EA

 Réseau EA hors service

 Réseau électrique communication

 Réseau électrique communication hors service

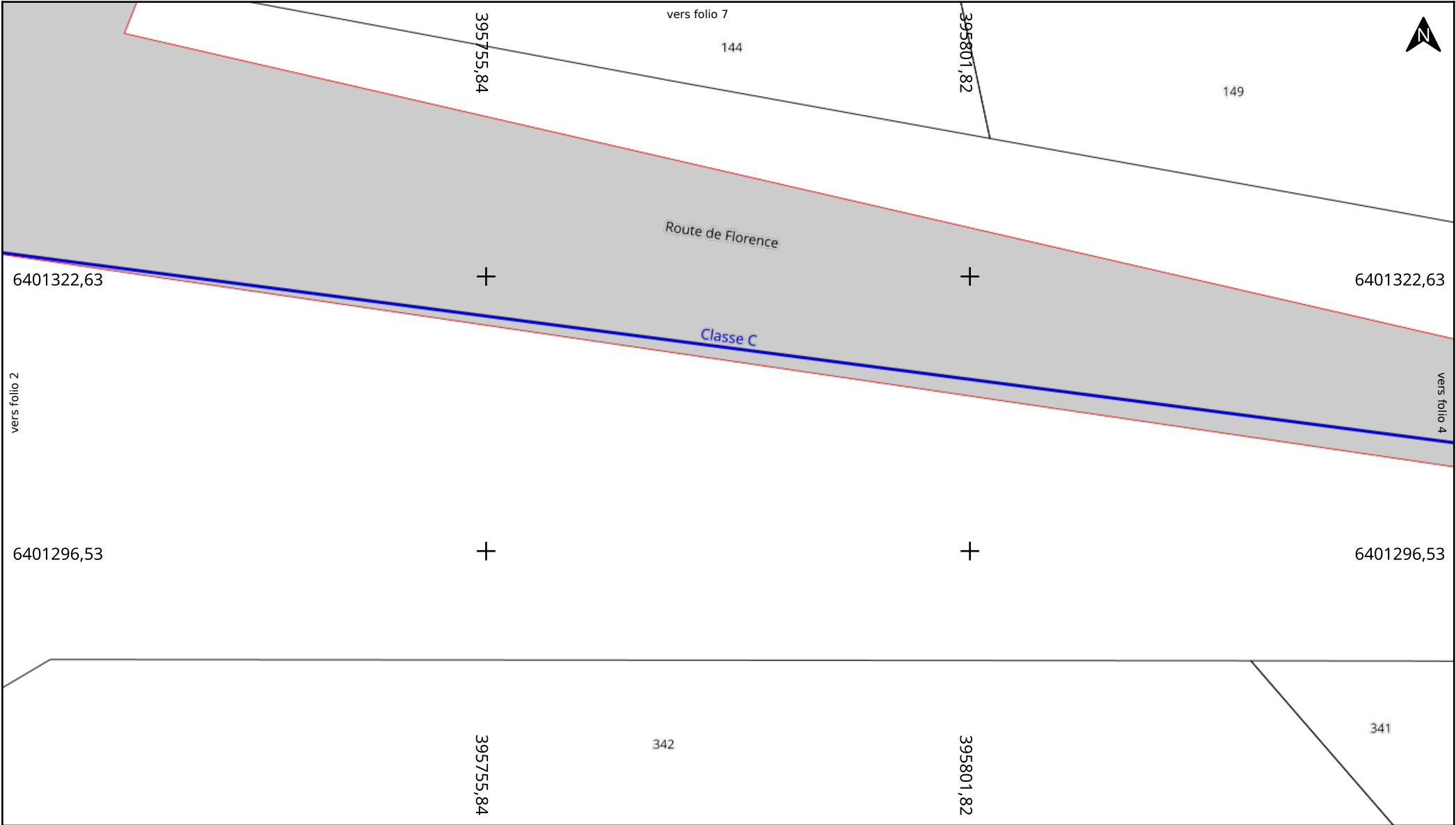
Echelle : 1:500

0 50 100m

Format d'impression: A4 Paysage

Carroyage: Lambert 93

48 / 73



Adresse : Lacanau de Mios
33380 MIOS

Date d'édition : 06/02/2026 11:02

N° Consultation : 2026020602694D5E

Classe de précision: Voir Plan

LE SERVICE PUBLIC DE L'**EAU**
PAR AGUR

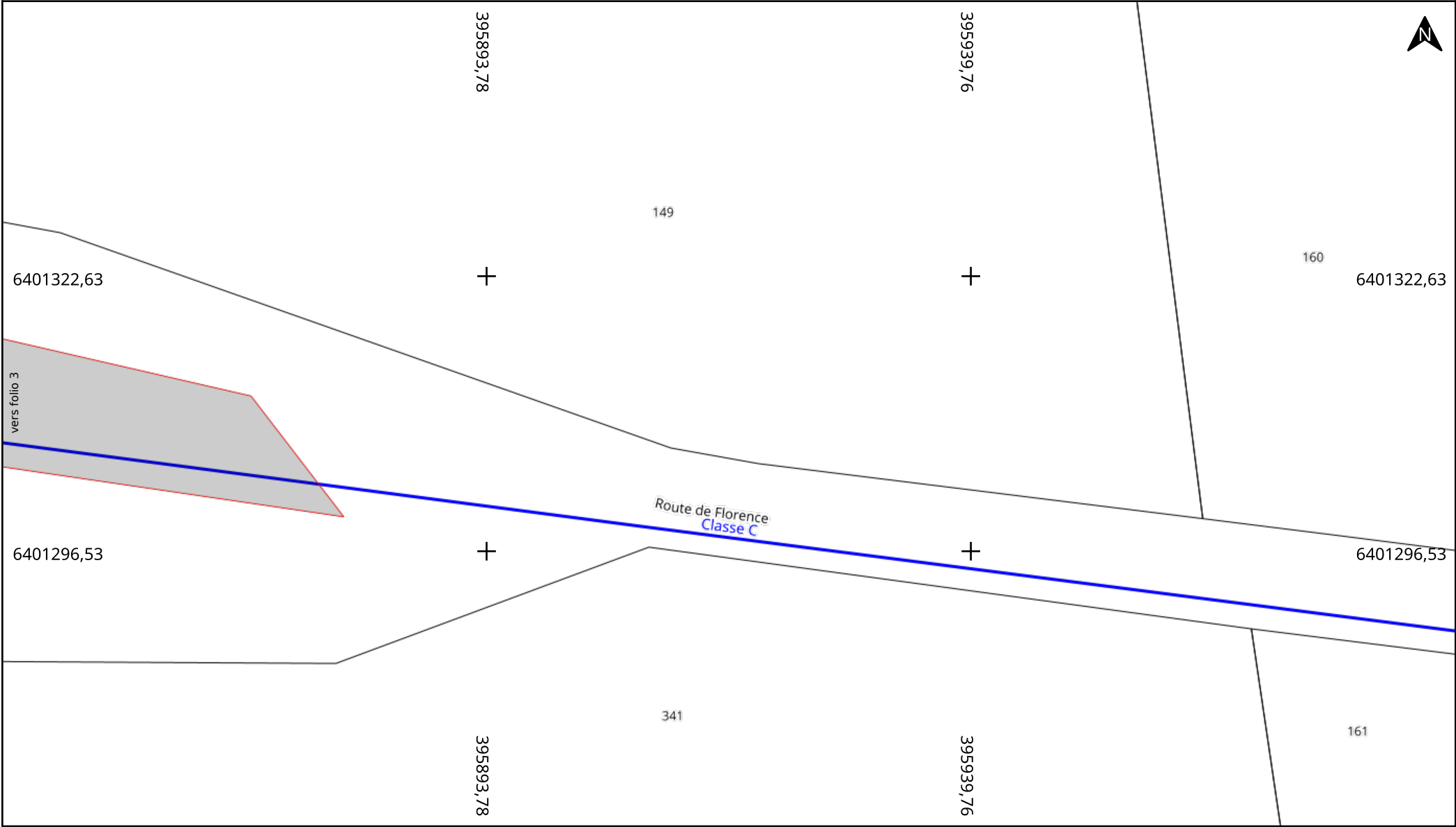
Légende

	Réseau EA		Réseau électrique communication
	Réseau EA hors service		Réseau électrique communication hors service

Echelle : 1:500

Format d'impression: A4 Paysage

Carroyage: Lambert 93



Adresse : Lacanau de Mios
33380 MIOS

Date d'édition : 06/02/2026 11:02

N° Consultation : 2026020602694D5E

Classe de précision: Voir Plan

LE SERVICE PUBLIC DE L'**EAU**
PAR AGUR

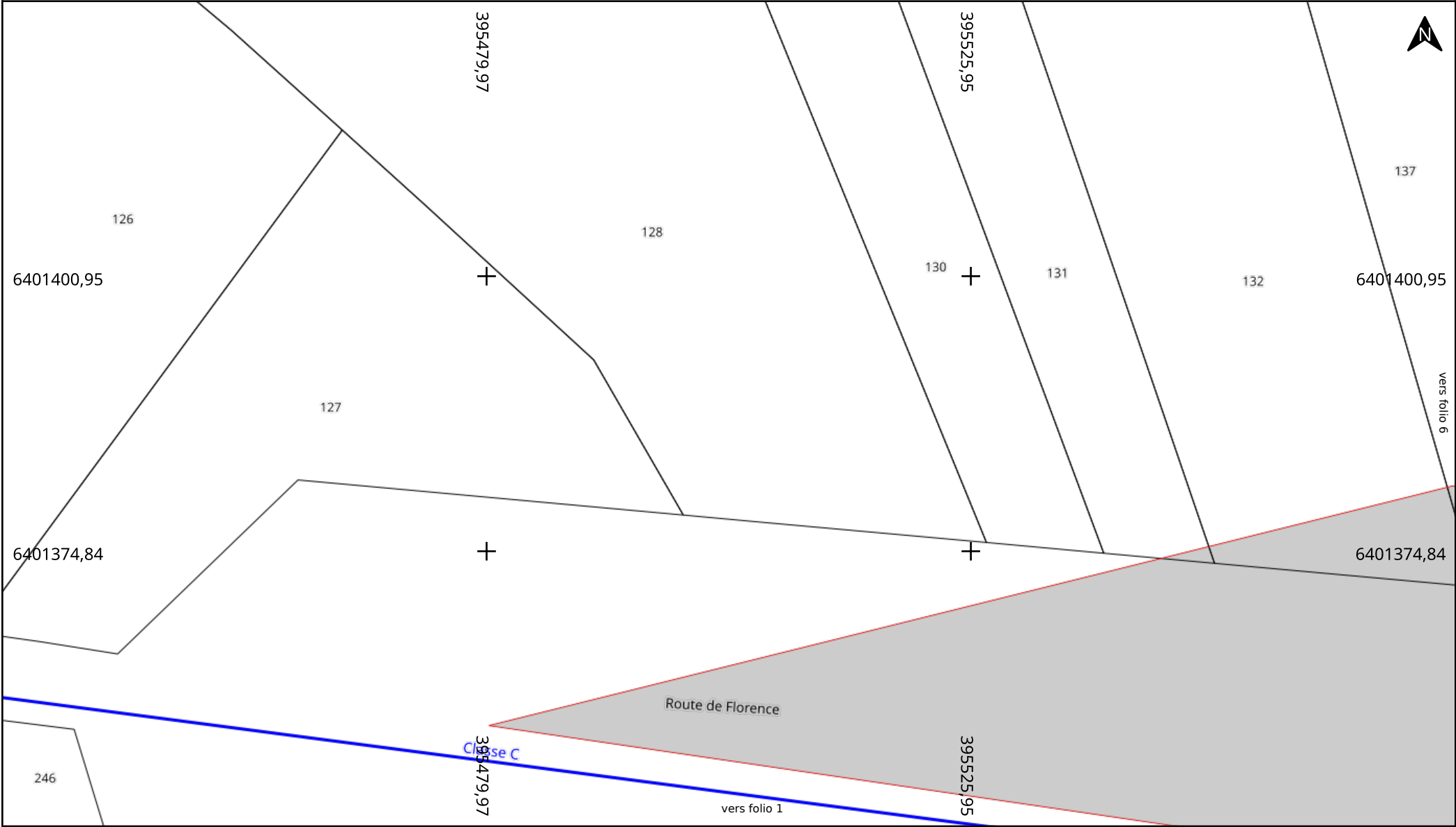
Légende

	Réseau EA		Réseau électrique communication
	Réseau EA hors service		Réseau électrique communication hors service

Echelle : 1:500

Format d'impression: A4 Paysage

Carroyage: Lambert 93



Adresse : Lacanau de Mios
33380 MIOS

Date d'édition : 06/02/2026 11:02

N° Consultation : 2026020602694D5E

Classe de précision: Voir Plan

LE SERVICE PUBLIC DE L'**EAU**
PAR AGUR

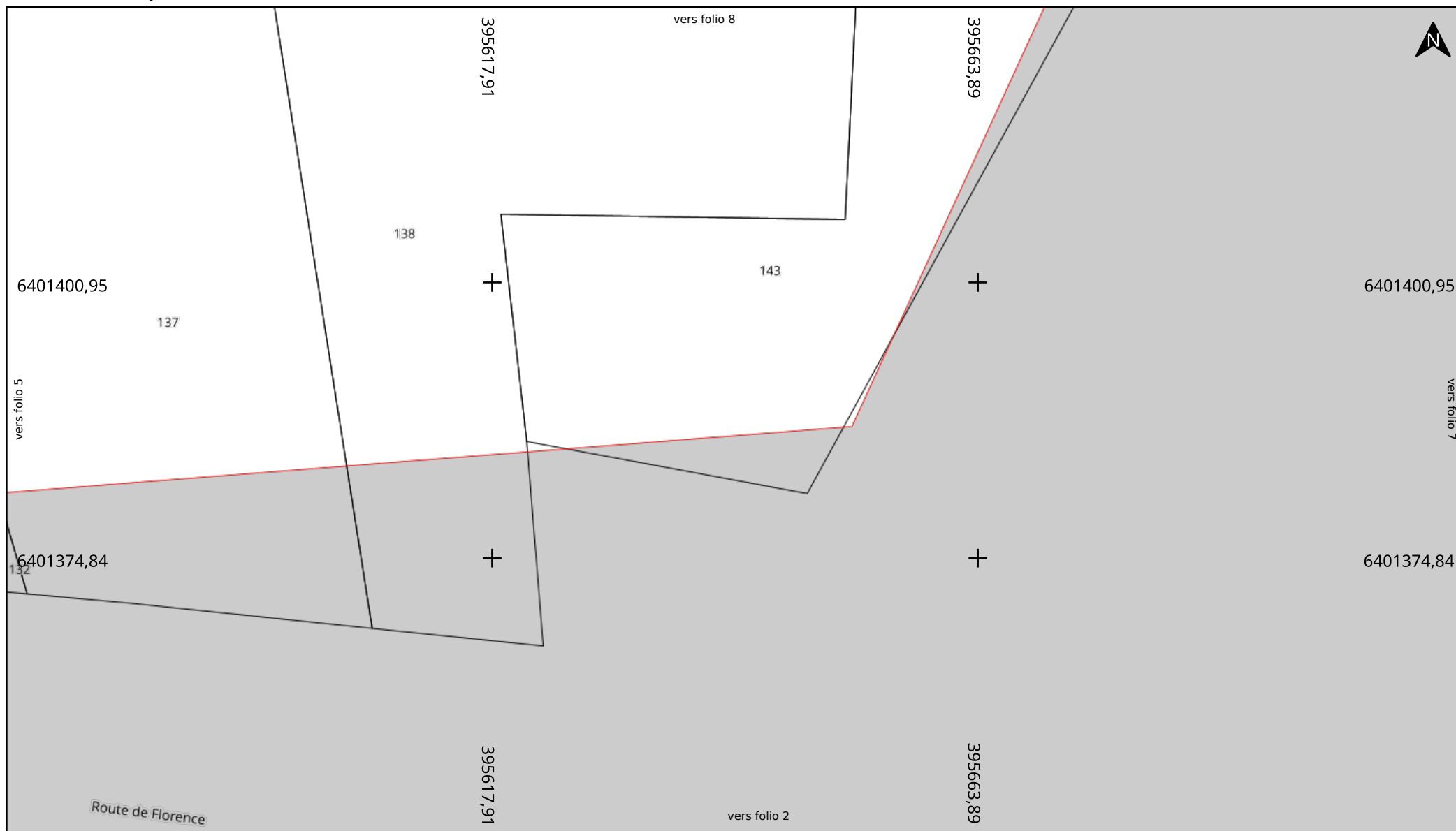
Légende

	Réseau EA		Réseau électrique communication
	Réseau EA hors service		Réseau électrique communication hors service

Echelle : 1:500

Format d'impression: A4 Paysage

Carroyage: Lambert 93



Adresse : Lacanau de Mios

33380 MIOS

Date d'édition : 06/02/2026 11:02

N° Consultation : 2026020602694D5E

Classe de précision: Voir Plan



Réseau EA

Réseau EA hors service

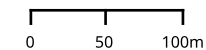
Légende



Réseau électrique communication

Réseau électrique communication hors service

Echelle : 1:500



Format d'impression: A4 Paysage

Carroyage: Lambert 93



Adresse : Lacanau de Mios
33380 MIOS

Date d'édition : 06/02/2026 11:02

N° Consultation : 2026020602694D5E

Classe de précision: Voir Plan

Légende

 Réseau EA

 Réseau EA hors service

 Réseau électrique communication

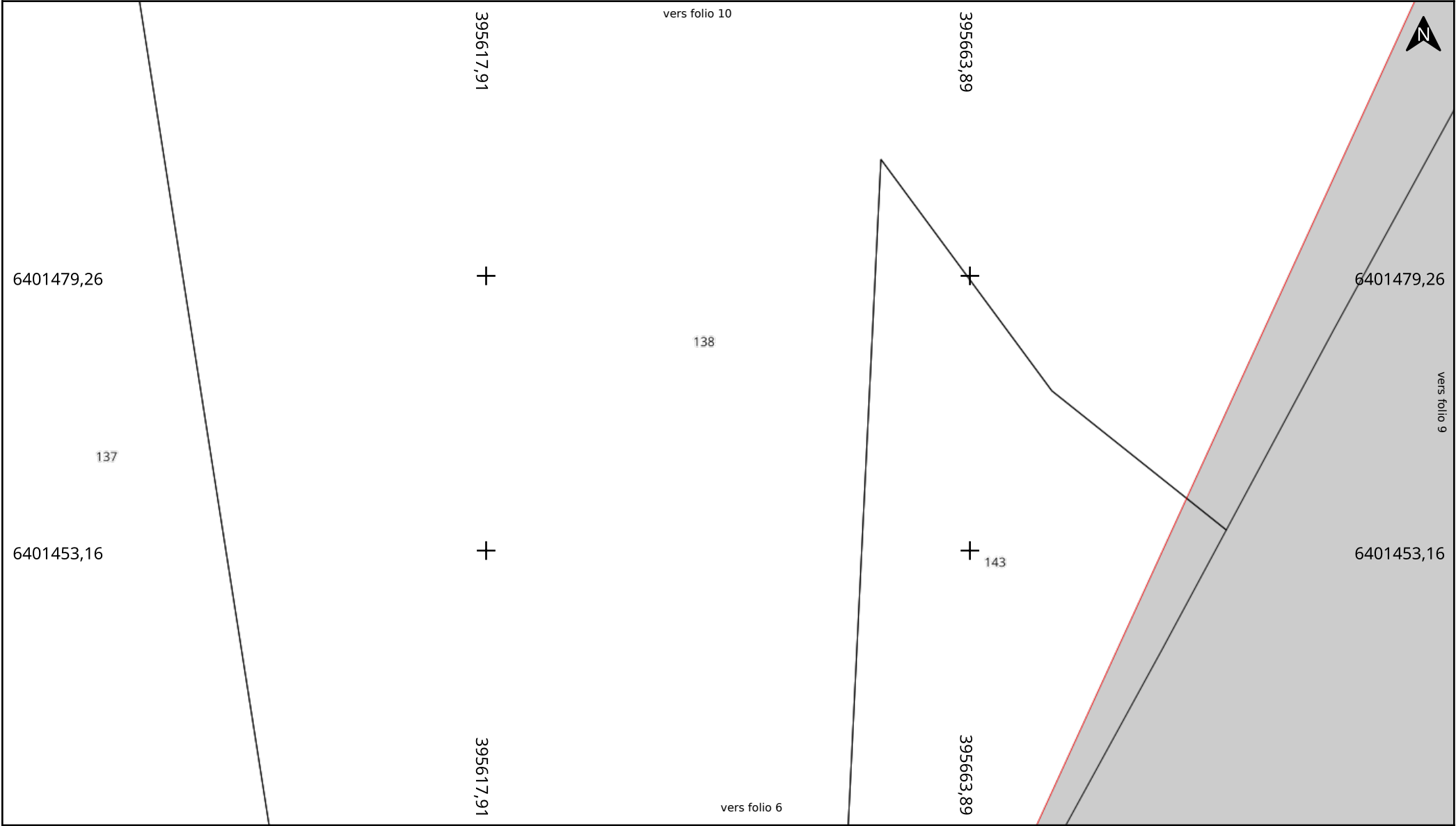
 Réseau électrique communication hors service

Echelle : 1:500

0 50 100m

Format d'impression: A4 Paysage

Carroyage: Lambert 93



Adresse : Lacanau de Mios
33380 MIOS

Date d'édition : 06/02/2026 11:02

N° Consultation : 2026020602694D5E

Classe de précision: Voir Plan

Légende

	Réseau EA		Réseau électrique communication
	Réseau EA hors service		Réseau électrique communication hors service

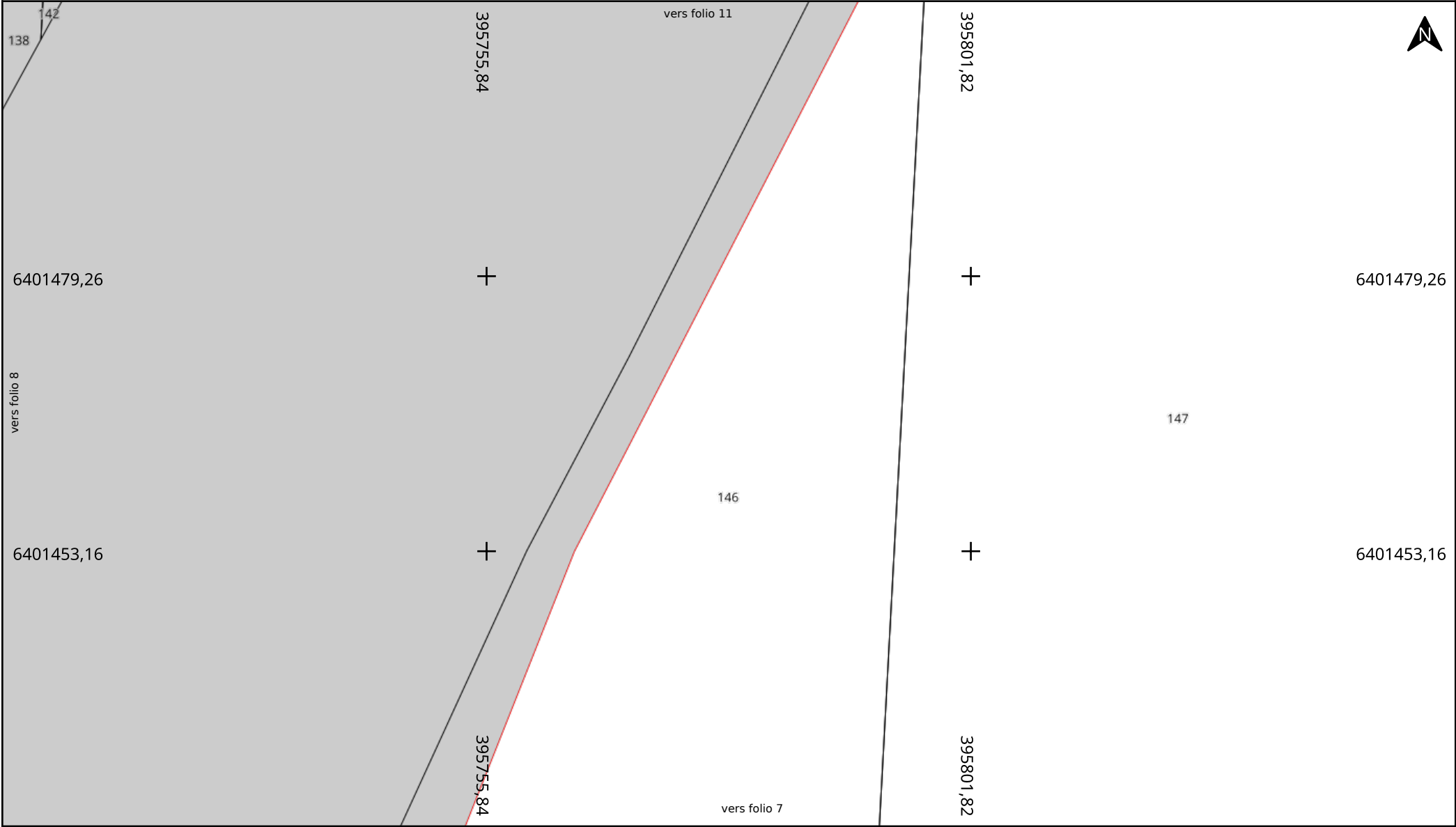
LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU
PAR AGUR

Echelle : 1:500

0 50 100m

Format d'impression: A4 Paysage

Carroyage: Lambert 93



Adresse : Lacanau de Mios
33380 MIOS

Date d'édition : 06/02/2026 11:02

N° Consultation : 2026020602694D5E

Classe de précision: Voir Plan

Légende

 Réseau EA

 Réseau EA hors service

 Réseau électrique communication

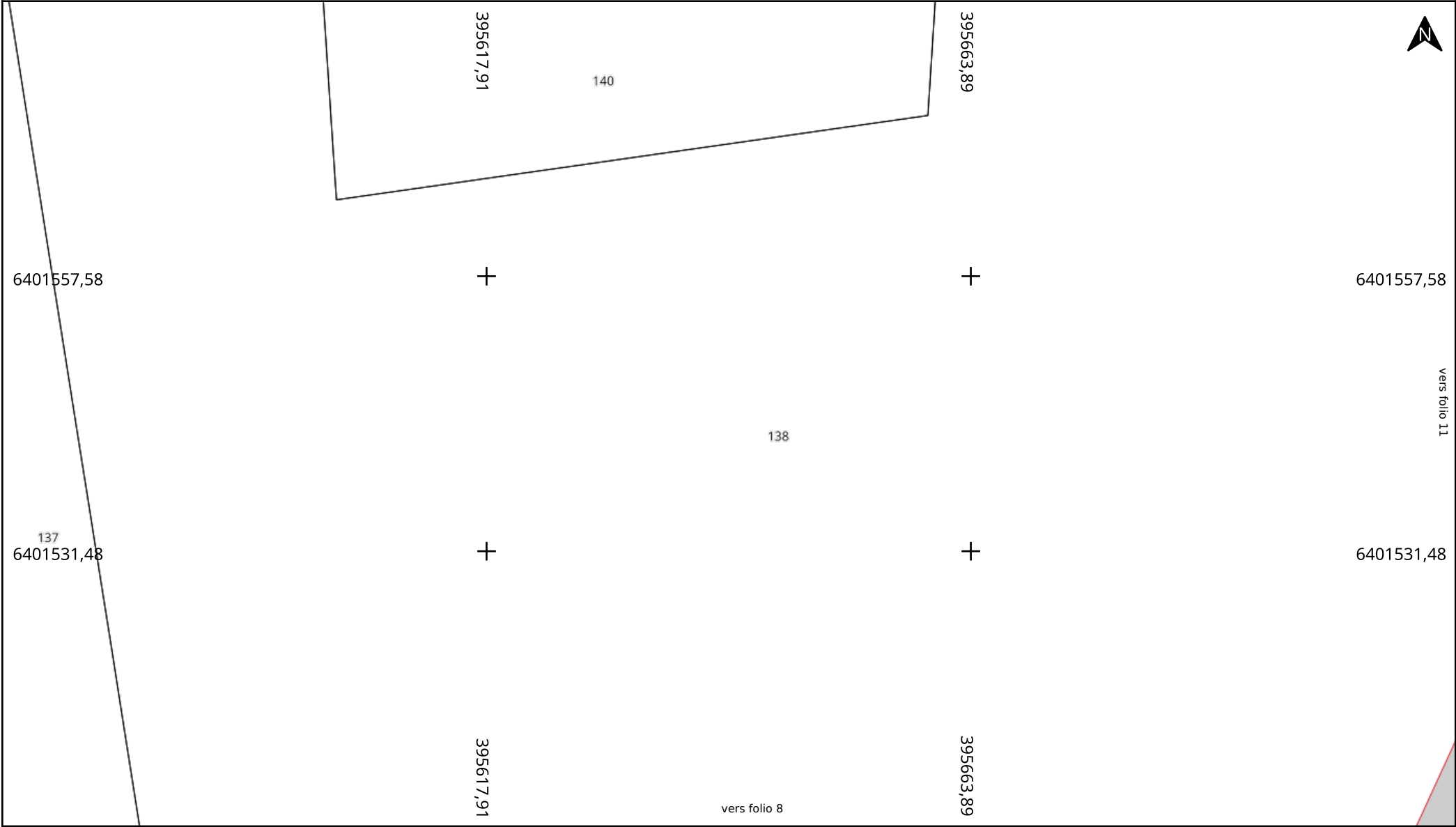
 Réseau électrique communication hors service

Echelle : 1:500

0 50 100m

Format d'impression: A4 Paysage

Carroyage: Lambert 93



Adresse : Lacanau de Mios
33380 MIOS

Date d'édition : 06/02/2026 11:02

N° Consultation : 2026020602694D5E

Classe de précision: Voir Plan

LE SERVICE PUBLIC DE L'**EAU**
PAR AGUR

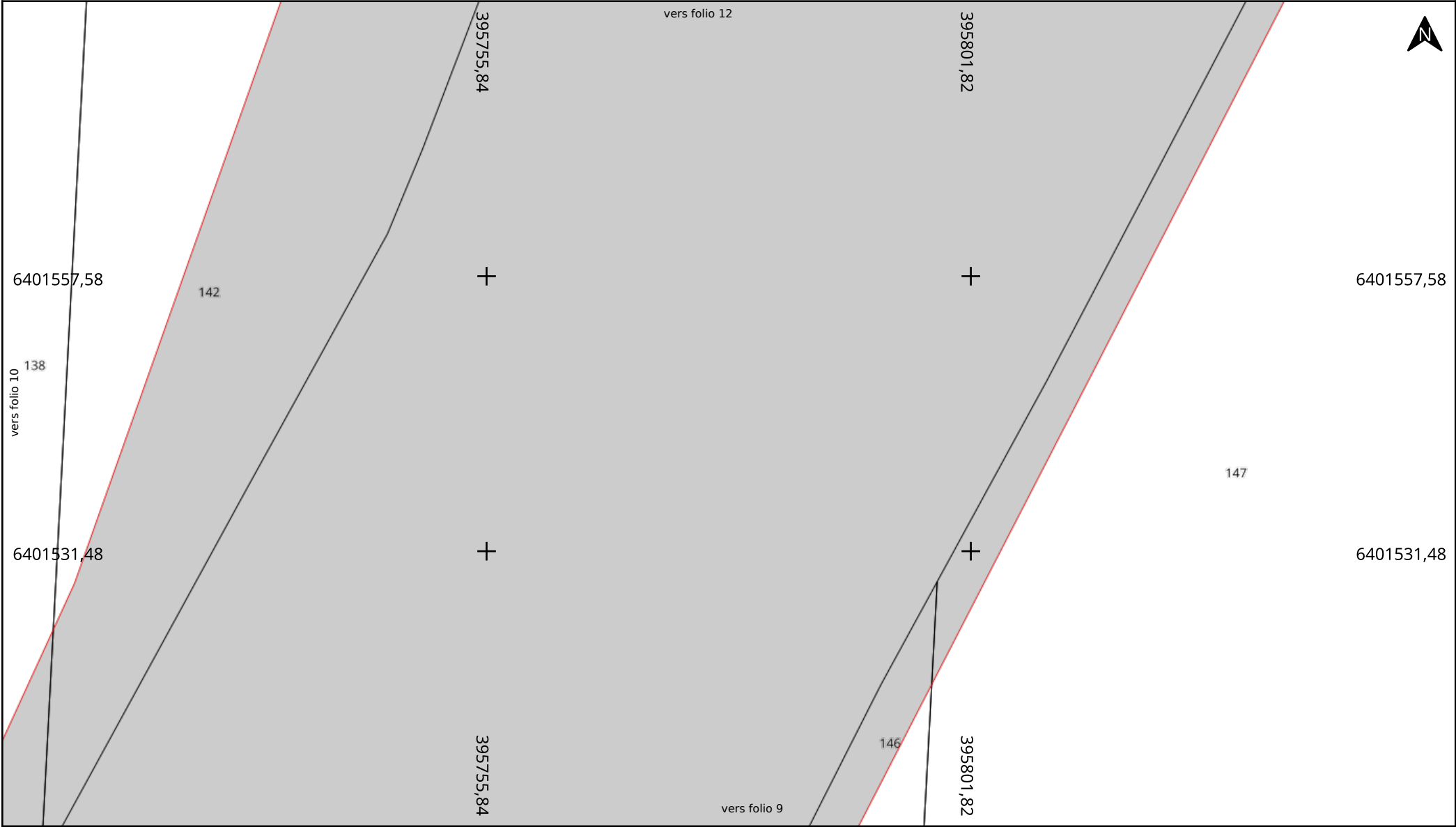
Légende

	Réseau EA		Réseau électrique communication
	Réseau EA hors service		Réseau électrique communication hors service

Echelle : 1:500

Format d'impression: A4 Paysage

Carroyage: Lambert 93



Adresse : Lacanau de Mios
33380 MIOS

Date d'édition : 06/02/2026 11:02

N° Consultation : 2026020602694D5E

Classe de précision: Voir Plan

LE SERVICE PUBLIC DE L'**EAU** PAR AGUR

Légende

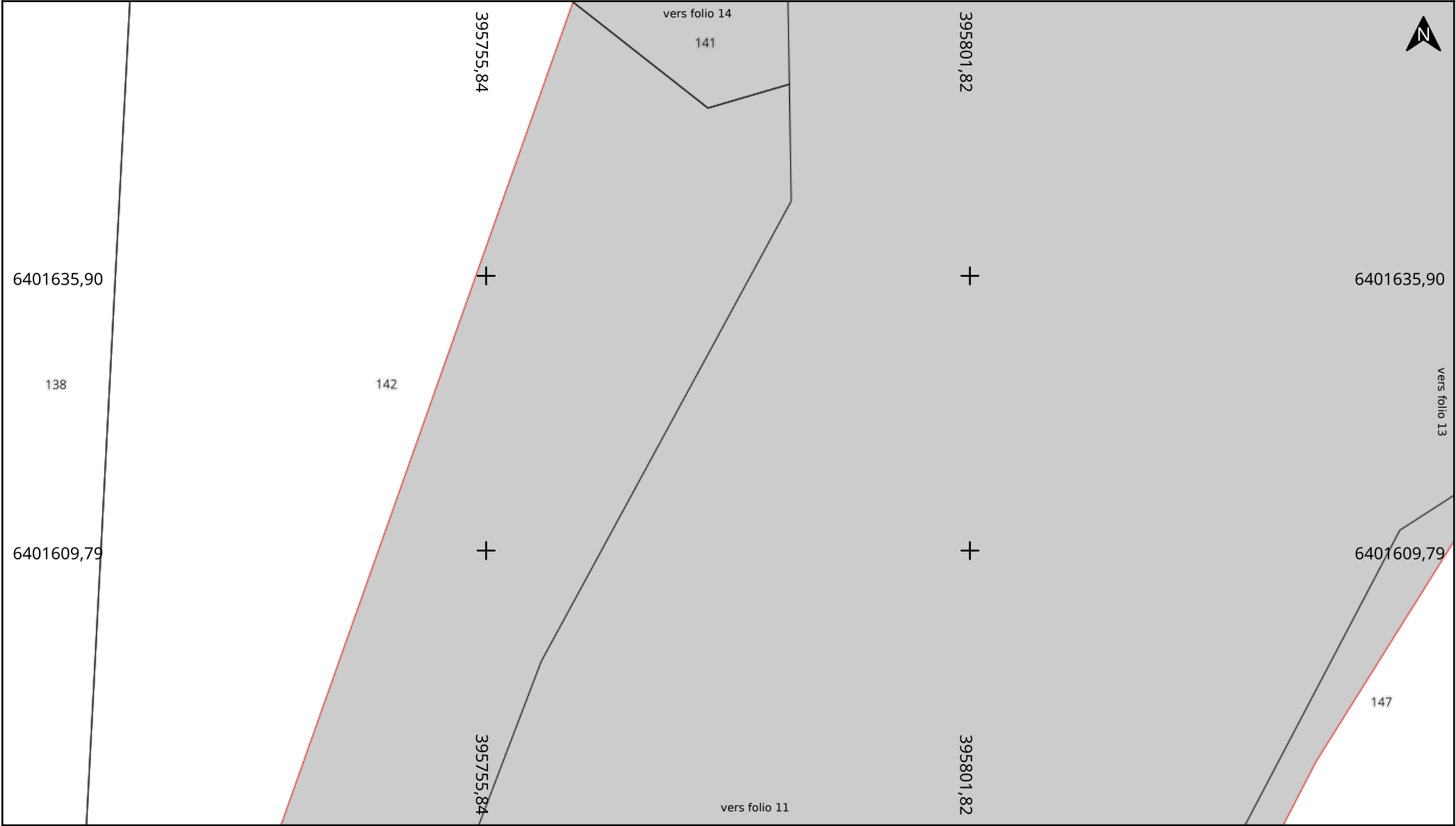
	Réseau EA		Réseau électrique communication
	Réseau EA hors service		Réseau électrique communication hors service

Echelle : 1:500

0 50 100m

Format d'impression: A4 Paysage

Carroyage: Lambert 93



Adresse : Lacanau de Mios
33380 MIOS

Date d'édition : 06/02/2026 11:02

N° Consultation : 2026020602694D5E

Classe de précision: Voir Plan

Légende

Réseau EA

Réseau EA hors service

Réseau électrique communication

Réseau électrique communication hors service

Echelle : 1:500

Format d'impression: A4 Paysage

Carroyage: Lambert 93



Adresse : Lacanau de Mios
33380 MIOS

Date d'édition : 06/02/2026 11:02

N° Consultation : 2026020602694D5E

Classe de précision: Voir Plan

LE SERVICE PUBLIC DE L'**EAU**
PAR AGUR

Légende

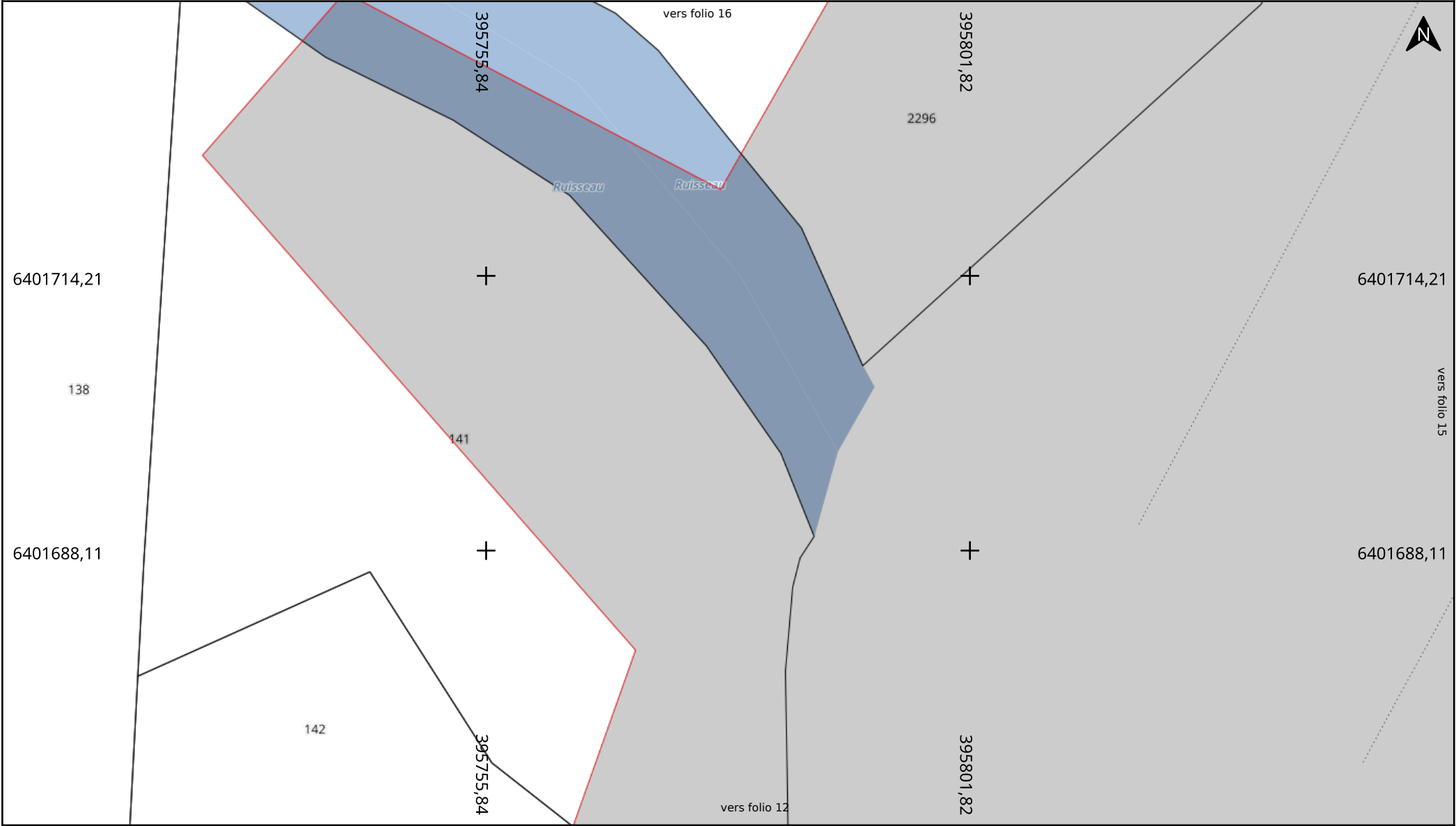
	Réseau EA		Réseau électrique communication
	Réseau EA hors service		Réseau électrique communication hors service

Echelle : 1:500

0 50 100m

Format d'impression: A4 Paysage

Carroyage: Lambert 93



Adresse : Lacanau de Mios
33380 MIOS

Date d'édition : 06/02/2026 11:02

N° Consultation : 2026020602694D5E

Classe de précision: Voir Plan

LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU PAR AGUR

Légende

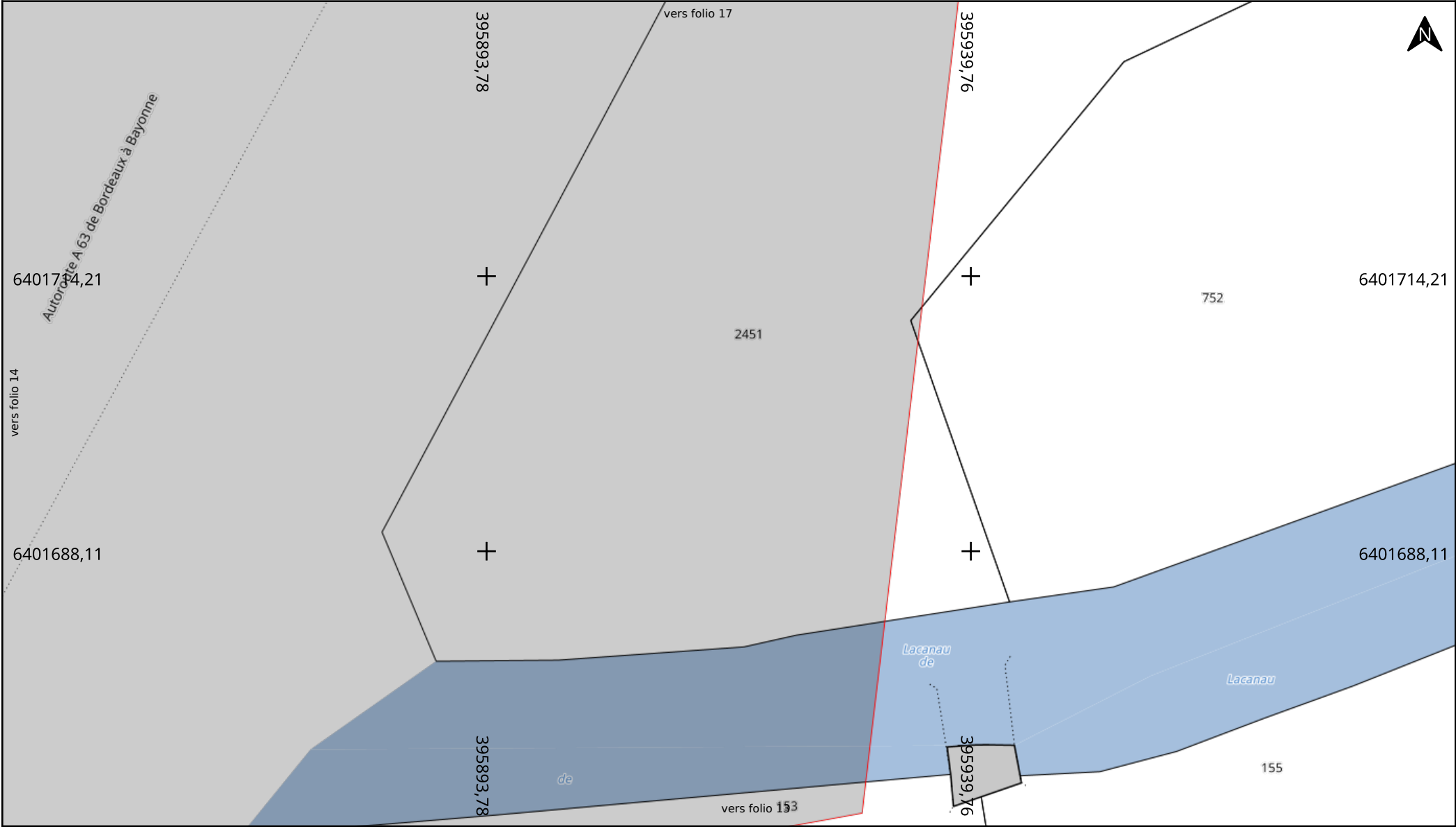
	Réseau EA		Réseau électrique communication
	Réseau EA hors service		Réseau électrique communication hors service

Echelle : 1:500

0 50 100m

Format d'impression: A4 Paysage

Carroyage: Lambert 93



Adresse : Lacanau de Mios
33380 MIOS

Date d'édition : 06/02/2026 11:02

N° Consultation : 2026020602694D5E

Classe de précision: Voir Plan

Légende

LE SERVICE PUBLIC DE L'**EAU** PAR AGUR

Réseau EA

Réseau EA hors service

Réseau électrique communication

Réseau électrique communication hors service

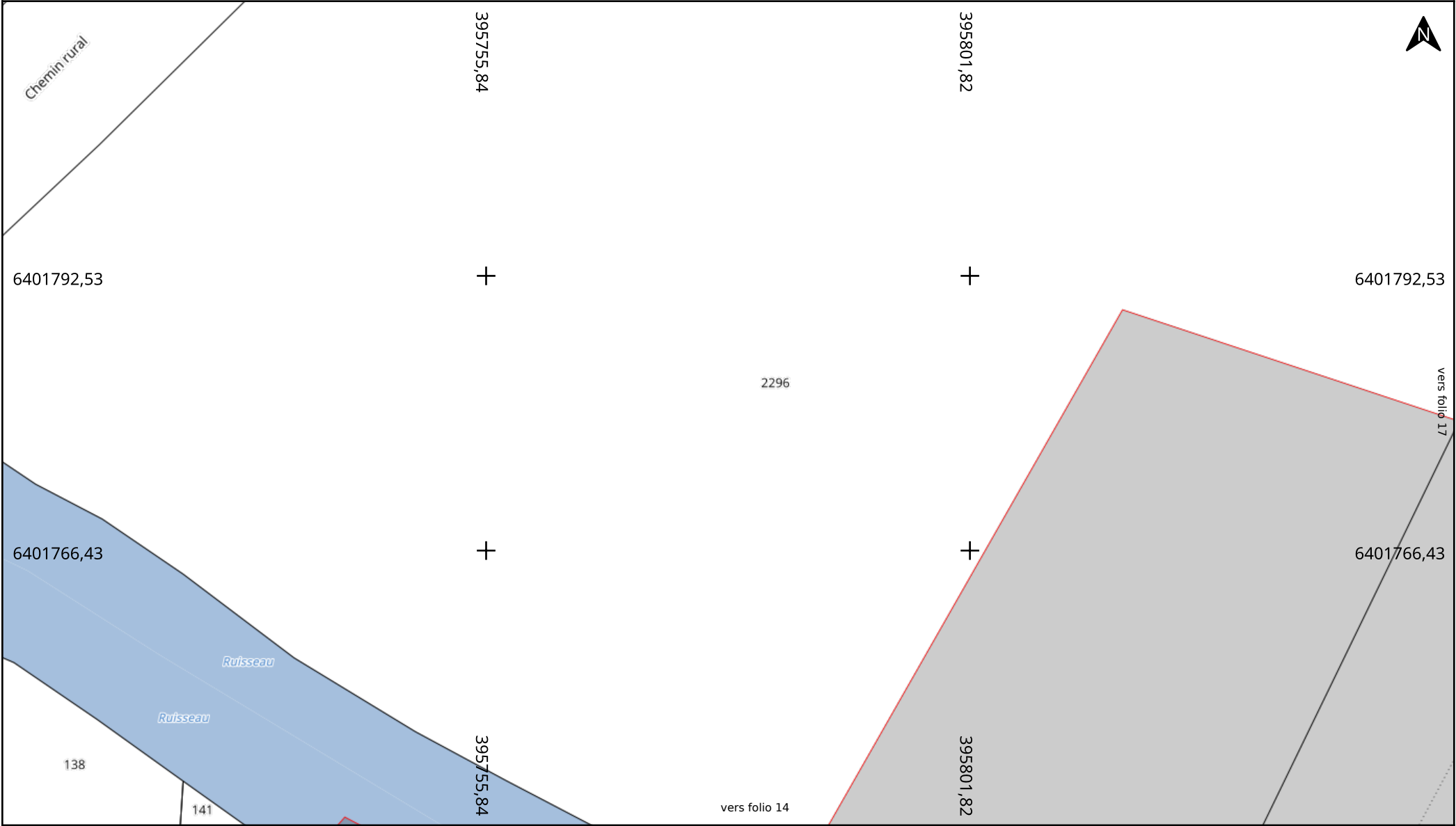
Echelle : 1:500

0 50 100m

Format d'impression: A4 Paysage

Carroyage: Lambert 93

61 / 73



Adresse : Lacanau de Mios
33380 MIOS

Date d'édition : 06/02/2026 11:02

N° Consultation : 2026020602694D5E

Classe de précision: Voir Plan

LE SERVICE PUBLIC DE L'**EAU**
PAR AGUR

Légende

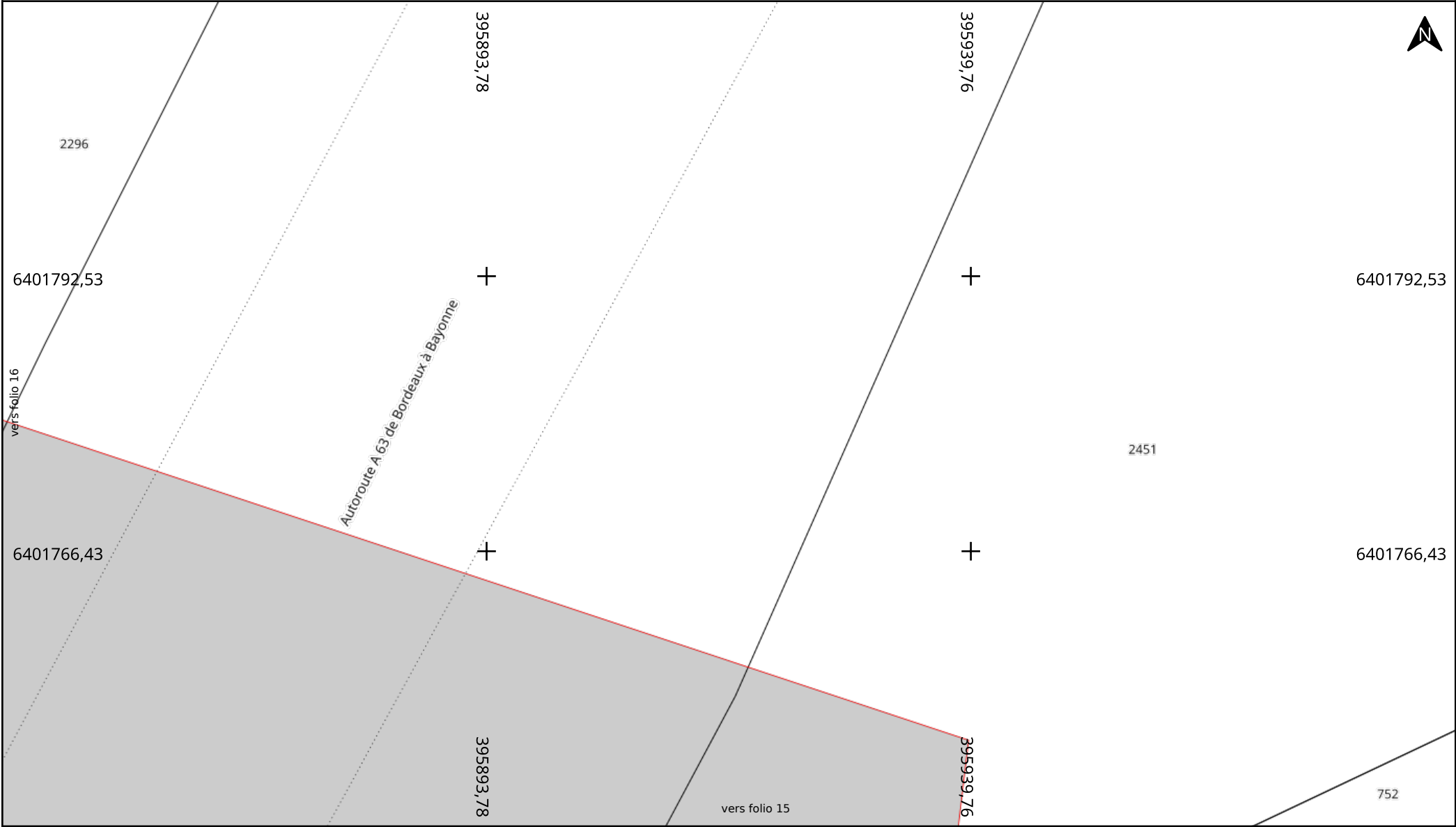
	Réseau EA		Réseau électrique communication
	Réseau EA hors service		Réseau électrique communication hors service

Echelle : 1:500

0 50 100m

Format d'impression: A4 Paysage

Carroyage: Lambert 93



Adresse : Lacanau de Mios
33380 MIOS

Date d'édition : 06/02/2026 11:02

N° Consultation : 2026020602694D5E

Classe de précision: Voir Plan

LE SERVICE PUBLIC DE L'**EAU**
PAR AGUR

Légende

	Réseau EA		Réseau électrique communication
	Réseau EA hors service		Réseau électrique communication hors service

Echelle : 1:500

0 50 100m

Format d'impression: A4 Paysage

Carroyage: Lambert 93

Le 06/02/2026

Objet : fichiers transmis avec le document

Madame, Monsieur,

Pour consulter les fichiers transmis avec notre document, veuillez cliquer sur le ou les liens suivants :

- Note_contacts V3.docx : <https://dl.sogelink.fr/?U5Ryuzte>
- Document original signé : <https://dl.sogelink.fr/?iv7ORkqw>

Nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations respectueuses.

Le service technique Sogelink

Déclaration de projet de Travaux

Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail
(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non matérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant : AXIONE NATHD

Destinataire : Gestion DT-DICT
Complément d'adresse : _____
Numéro / Voie : 152 Avenue Pierre Brossolette
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 92240 Malakoff
Pays : FRANCE

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2026020602694D5E
N° affaire du responsable du projet : Buse du Lacanau
Date de la déclaration : 06 / 02 / 2026
☒ Responsable du projet, personne morale ☐ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

Responsable du projet (1) : Champs facultatifs

Dénomination : Service Ingénierie routière
Pays : FRANCE N° SIRET : _____
Représentant du responsable du projet
Dénomination : Service Ingénierie routière
Complément / Service : Chez Sogelink
N° : _____ Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP : _____
Code postal : 69134 Commune : DARDILLY CEDEX
Personne à contacter : Nicolas DABADIE
Tél. : 0760147394 Fax(1) : _____
Courriel(1) : dir-atlantique-inge-routiere-d@demat.sogelink.fr

Emplacement du projet

Adresse(2) : Lacanau de Mios
CP : 33380 Commune principale : MIOS
Nb de communes : 1 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)
Mode de réception du récépissé souhaité : Par voie électronique
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : A0 Couleur : ☒
Souhait de plans vectoriels : ☒ au format : DXF

Projet et son calendrier (3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : CURTERBLDEC
Décrivez le projet : Renforcement de la buse du Lacanau
Emploi de techniques sans tranchées : ☐ Oui ☒ Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : _____ m
☒ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : 01 / 06 / 2026 Durée du chantier : 180 jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ☐ Oui ☒ Non
Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) : _____
Date des investigations complémentaires : _____ / _____ / _____
☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT
☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Nicolas DABADIE
Signature :  Sogelink
Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice : _____
N° affaire de l'exécutant des travaux : _____
Date de la déclaration : _____ / _____ / _____
Nature de la déclaration (voir les codes au verso) : _____

Exécutants des travaux (1) : Champs facultatifs

Dénomination : _____
Complément / Service : _____
N° : _____ Voie : _____
Lieu-dit / BP : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Pays : _____ N° SIRET : _____
Personne à contacter : _____
Tél. : _____ Fax(1) : _____
Courriel(1) : _____

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) : _____
CP : _____ Commune principale : _____
Nb de communes : _____ (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité : _____
Si mode de réception par voie électronique, précisez :
Capacité d'impression des plans : Taille : _____ Couleur : ☐
Souhait de plans vectoriels : ☐ au format : _____

Travaux et leur calendrier (3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : _____
Décrivez les travaux : _____
Techniques utilisées(3) : _____
☐ Autre, précisez la technique : _____
Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : _____ cm
☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux
Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ☐ Oui ☒ Non
Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : _____ m
☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.
Date prévue pour le commencement des travaux : _____ / _____ / _____
Durée du chantier : _____ jour(s)

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire : _____
Signature : _____
Nombre de pièces jointes, y compris les plans : _____

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

- ☐ Récépissé de DT
☐ Récépissé de DICT
☐ Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination : Service Ingénierie routière
Complément / Service : _____
Numéro / Voie : TSA 70011
Lieu-dit / BP : _____
Code Postal / Commune : 69134 DARDILLY CEDEX
Pays : FRANCE

N° consultation du téléservice : 2026020602694D5E

Référence de l'exploitant : _____

N° d'affaire du déclarant : Buse du Lacanau

Personne à contacter (déclarant) : Nicolas DABADIE

Date de réception de la déclaration : 6 / 2 / 2026

Commune principale des travaux : MIOS

Adresse des travaux prévus : Lacanau de Mios

Coordonnées de l'exploitant :

Raison sociale : AXIONE

Personne à contacter : GESTION DT-DICT

Numéro / Voie : 152 AVENUE PIERRE BROSSOLETTE

Lieu-dit / BP : _____

Code Postal / Commune : 9240 MALAKOFF

Tél. : 0547650232 Fax : _____

Éléments généraux de réponse

☐ Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____

☐ Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : 10.0 m

☐ Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____

☐ Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informerons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

☐ Plans joints : Références : _____ Echelle₍₁₎ : _____ Date d'édition₍₁₎ : ____/____/____ Sensible : ☐ Prof. règl. mini₍₁₎ : _____ Matériau réseau₍₁₎ : _____
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.

☐ Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : ☐ Date retenue d'un commun accord : ____/____/____ à ____ h ____
ou ☐ Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____/____/____)

☐ Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

☐ (cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾

☐ Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurements visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : ☐ possible ☐ impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 0533740217

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____

Responsable du dossier

Nom : _____

Désignation du service : _____

Tél. : _____

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire : _____

Signature : Digitally signed by Administrateur DICT
Date: 2026-02-10 17:14:58 CET

Date : 10 / 2 / 2026 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Catégories des réseaux / ouvrages

Ouvrages considérés comme sensibles pour la sécurité (au sens du I de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- HC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des hydrocarbures liquides ou liquéfiés ;
- PC : Canalisations de transport et canalisations minières contenant des produits chimiques liquides ou gazeux ;
- GA : Canalisations de transport, de distribution et canalisations minières contenant des gaz combustibles ;
- CU : Canalisations de transport ou de distribution de vapeur d'eau, d'eau surchauffée, d'eau chaude, d'eau glacée, et de tout fluide caloporteur ou frigorigène, et tuyauteries rattachées en raison de leur connexité à des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- EL : Lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres qu'en très basse tension (> 50 V en courant alternatif ou 120 V en courant continu) et autres que les lignes électriques aériennes à basse tension et à conducteurs isolés ;
- TR : Installations destinées à la circulation de véhicules de transport public ferroviaire ou guidé ;
- DE : Canalisations de transport de déchets par dispositif pneumatique sous pression ou par aspiration ;
- DI : Ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions.

Autres ouvrages* (au sens du II de l'article R. 554-2 du code de l'environnement) :

- TL : Installations souterraines de communications électroniques, lignes électriques et réseaux d'éclairage public autres que ceux définis à la ligne « EL » ci-dessus ;
- EA : Canalisations souterraines de prélèvement et de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, à l'alimentation en eau industrielle ou à la protection contre l'incendie, en pression ou à écoulement libre, y compris les réservoirs d'eau enterrés qui leur sont associés ;
- EU : Canalisations souterraines d'assainissement, contenant des eaux usées domestiques ou industrielles ou des eaux pluviales.

**Parmi les « autres ouvrages », certains peuvent être spécifiés par leur exploitant comme « sensibles », soit lors de l'enregistrement de l'ouvrage sur le guichet unique, soit lors de la réponse à la DT. Les dispositions réglementaires relatives aux réseaux sensibles s'appliquent alors pleinement à ces ouvrages.*

Dispositifs importants pour la sécurité

L'exploitant de réseau précise dans son récépissé une des trois options suivantes :

- Voir la liste des dispositifs en place dans le document joint
- Voir la localisation sur le plan joint
- Aucun dans l'emprise

De: no-reply@axione.com

A: dir-atlantique-ingé-routière-d@demat.sogelink.fr,k.melloul@axione.fr

Objet: Réponse à votre DT 2026020602694D5E sur la commune de MIOS

Réponse à votre DT 2026020602694D5E sur la commune de MIOS

Objet : Réponse à votre DT 2026020602694D5E sur la commune de MIOS

Ce message est envoyé par un automate, merci de ne pas y répondre. Votre réponse ne pourra pas être traitée.

Veuillez utiliser les coordonnées indiquées dans le corps du mail pour nous contacter.

Bonjour,

Vous trouverez joint à ce message le CERFA réponse à votre DT du 06/02/2026 12:47:18 concernant des travaux sur la commune de Lacanau de Mios 33380 MIOS dont la date de début des travaux est 01/06/2026.

Le numéro de consultation de téléservice associé est le suivant : 2026020602694D5E.

Après vérification, nous souhaitons vous informer que les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies dans votre déclaration.

Par conséquent, nous ne sommes pas concernés par votre demande de travaux. Veuillez trouver en pièce jointe un récépissé confirmant la réception de votre demande ainsi que notre conclusion.

Nous vous remercions de bien vouloir en prendre note.

Pour toute question ou information supplémentaire, n'hésitez pas à nous joindre via nos informations de contact ci-dessous.

Cordialement,

Si vous avez une question/demande, le service DT/DICT est désormais joignable au 0547650232 aux horaires suivants :

Du lundi au jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 17h00,
Le vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 16h30
Ou par mail à l'adresse : dt.dict@axione.fr

Service DT-DICT

0547650232

dt.dict@axione.fr

www.axione.com

152 av. Pierre Brossolette, 92240 Malakoff.

Déclaration de projet de Travaux

Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4ème partie (partie réglementaire) du Code du travail
(Annexe 1-1 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Délai de réponse

Le destinataire doit répondre à toute déclaration, même s'il n'est pas concerné, sous 9 jours pour les DT et sous 7 jours pour les DICT, hors jours fériés, après la date de réception de la déclaration dûment remplie. Lorsque la déclaration est reçue sous forme non matérialisée, ces délais sont portés à 15 jours pour la DT et à 9 jours pour la DICT, hors jours fériés. Pour la DT, il peut être prolongé de 15 jours si l'exploitant effectue des mesures de localisation avant de répondre ou lors d'un rendez-vous sur site avec vous.

Exploitant : ORANGE B2 - AQUITAINE Service DICT

Destinataire :

Complément d'adresse :

Numéro / Voie :

TSA 70011

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

6,9,1,3,4 DARDILLY CEDEX

Pays :

FRANCE

DT (Déclaration de projet de travaux)

N° consultation du téléservice : 2,0,2,6,0,2,0,6,0,2,6,9,4,0,5,E

N° affaire du responsable du projet : Buse du Lacanau

Date de la déclaration : 06 / 02 / 2026

☒ Responsable du projet, personne morale ☐ Responsable du projet, personne physique ☐ Déclaration conjointe DT/DICT

Responsable du projet

(1) : Champs facultatifs

Dénomination : Service Ingénierie routière

Pays : FRANCE N° SIRET :

Représentant du responsable du projet

Dénomination : Service Ingénierie routière

Complément / Service : Chez Sogelink

N° : Voie : TSA 70011

Lieu-dit / BP :

Code postal : 6,9,1,3,4 Commune : DARDILLY CEDEX

Personne à contacter : Nicolas DABADIE

Tél. : 0,7,6,0,1,4,7,3,9,4 Fax(1) :

Courriel(1) : dir-atlantique-inge-routiere-d@demat.sogelink.fr

Emplacement du projet

Adresse(2) : Lacanau de Mios

CP : 3,3,3,8,0 Commune principale : MIOS

Nb de communes : 1 (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

☐ Souhaite recevoir le récépissé (cas de la DT-DICT conjointe)

Mode de réception du récépissé souhaité : Par voie électronique

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : A0 Couleur : ☒

Souhait de plans vectoriels : ☒ au format : DXF

Projet et son calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) : C,U,R,T,E,R,R,B,L,D,E,C,

Décrivez le projet : Renforcement de la buse du Lacanau

Emploi de techniques sans tranchées : ☐ Oui ☒ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : , m

☒ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : 01 / 06 / 2026 Durée du chantier : 1,8,0 jour(s)

Investigations complémentaires par le responsable du projet (à remplir après réception du récépissé de DT)

Réalisation d'investigations complémentaires : ☐ Oui ☒ Non

Motif de réalisation ou non d'investigations complémentaires avant travaux (voir au verso) :

Date des investigations complémentaires : / /

☐ Investigations susceptibles de nécessiter une DICT

☐ Envoi des résultats aux exploitants d'ouvrages et aux entreprises

DICT (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux)

N° consultation du téléservice :

N° affaire de l'exécutant des travaux :

Date de la déclaration : / /

Nature de la déclaration (voir les codes au verso) :

Exécutants des travaux

(1) : Champs facultatifs

Dénomination :

Complément / Service :

N° : Voie :

Lieu-dit / BP :

Code postal : Commune :

Pays : N° SIRET :

Personne à contacter :

Tél. : Fax(1) :

Courriel(1) :

Emplacement des travaux (si différent du projet de travaux)

Adresse(2) :

CP : Commune principale :

Nb de communes : (2) : facultatif si emprise dessinée sur le téléservice

Souhaits pour le récépissé

Mode de réception du récépissé souhaité :

Si mode de réception par voie électronique, précisez :

Capacité d'impression des plans : Taille : Couleur : ☐

Souhait de plans vectoriels : ☐ au format :

Travaux et leur calendrier

(3) : voir les codes au verso

Nature des travaux(3) :

Décrivez les travaux :

Techniques utilisées(3) :

☐ Autre, précisez la technique :

Précisez, le cas échéant, la profondeur max d'excavation : cm

☐ Cochez en cas de modification du profil du terrain en fin de travaux

Résultats des investigations complémentaires communiqués par le responsable du projet : ☐ Oui ☒ Non

Distance minimale entre les travaux et la ligne électrique : , m

☐ Cochez si vous souhaitez les plans des réseaux électriques aériens.

Date prévue pour le commencement des travaux : / /

Durée du chantier : jour(s)

Signature de l'exécutant des travaux ou de son représentant

Nom du signataire :

Signature :

Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

Signature du responsable du projet ou de son représentant

Nom du signataire : Nicolas DABADIE

Signature :

 Sogelink

Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

Récépissé de DT Récépissé de DICT

Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

Destinataire

Récépissé de DT
Récépissé de DICT
Récépissé de DT/DICT
conjointe

Dénomination :

Complément / Service :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

Pays :

Coordonnées de l'exploitant

Raison sociale :

Personne à contacter :

Numéro / Voie :

Lieu-dit / BP :

Code Postal / Commune :

Tél. :

Fax :

N° consultation du téléservice :

Référence de l'exploitant :

N° d'affaire du déclarant :

Personne à contacter (déclarant) :

Date de réception de la déclaration :

Commune principale des travaux :

Adresse des travaux prévus :

Éléments généraux de réponse

Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment :

Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m

Il y a au moins un réseau / ouvrage concerné de catégorie (voir liste des catégories au verso) : _____. Autres informations :

Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages

Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :

Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.

Veuillez contacter notre représentant :

Tél. :

NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.

Emplacement de nos réseaux / ouvrages

Plans joints :	Références :	Echelle ⁽¹⁾ :	Date d'édition ⁽¹⁾ :	Sensible :	Prof. régl. mini ⁽¹⁾ :	Matériau réseau ⁽¹⁾ :
NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans.			___ / ___ / ___		_____ cm	
			___ / ___ / ___		_____ cm	

Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : Date retenue d'un commun accord : ___ / ___ / ___ à ___ h ___

ou Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ___ / ___ / ___)

Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.

(cas d'un récépissé de DT) Vous devez prévoir des investigations complémentaires à notre charge (hors cas d'exemption prévus dans la réglementation) ⁽²⁾

Des branchements non cartographiés sont présents. Ils sont soit pourvus d'affleurants visibles et rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints, soit munis de dispositifs automatiques supprimant tout risque en cas d'endommagement ⁽²⁾

(1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint (2) : pour les tronçons et branchements non cartographiés en classe A, prévoir des clauses techniques et financières particulières dans le marché

Recommandations de sécurité

Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées :

Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques :

Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : possible impossible

Mesures de sécurité à mettre en œuvre :

Dispositifs importants pour la sécurité :

Cas de dégradation d'un de nos ouvrages

En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : _____

Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) :

Responsable du dossier

Nom :

Désignation du service :

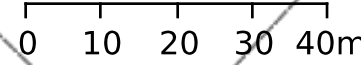
Tél. :

Signature de l'exploitant ou de son représentant

Nom du signataire :

Signature :

Date : ___ / ___ / ___ Nombre de pièces jointes, y compris les plans : _____



Service Ingénierie routière
Nicolas DABADIE
Chez Sogelink
TSA 70011
69134 DARDILLY CEDEX
Tél. : 0760147394
Courriel : dir-atlantique-inge-routiere-d@demat.sogelink.
fr

MAIRIE SERVICE TECHNIQUE Voirie Eclairage
Public
Place du 11 Novembre
33380 MIOS

Le 06/02/2026

Objet : **Information préalable au projet de travaux**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons d'un projet de travaux sur la commune de MIOS.

Veuillez trouver ci-dessous les informations descriptives du projet :

Description : Renforcement de la buse du Lacanau

Emplacement : Lacanau de Mios 33380 MIOS

Début du chantier : 01/06/2026

Conformément à la réglementation en vigueur, une DT sous la référence 2026020602694D5E a été adressée à l'ensemble des exploitants de réseaux concernés par l'emprise de notre projet et référencés sur le téléservice :

www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Nicolas DABADIE

 Sogelink